

Le journal du matin vous apporte les premières nouvelles du jour, d'actualité et d'intérêt immédiat pour l'homme d'affaires, de profession, le commis et l'ouvrier.

The Montreal Star

Livraison à domicile dans tous les endroits de la ville et de la banlieue. Pour service irrégulier, téléphones à Main 7697.

VOL. XIX — No. 255

DOUX, GRESIL ET PLUIE.

MONTREAL, JEUDI, 2 FEVRIER 1922

MINIMUM: 17; MAXIMUM: 30.

PRIX: TROIS SOUS.

LE SACRE COLLEGE EST ENTRE EN CONCLAVE HIER POUR ELIRE UN SUCCESEUR AU PAPE DEFUNT

Les cardinaux se réuniront tous les jours à heure fixe dans la Chapelle Sixtine pour procéder au scrutin. — La foule surveillera la cheminée

AUCUNE LOI N'INTERDIT L'ELECTION D'UN LAIQUE

Il est entré assez de vivres au Vatican pour nourrir 350 personnes pendant un siège de sept jours. — Le prochain pape sera un "modéré"

(Cable de la Presse Associée)

Rome, 1er. — Les cardinaux sont entrés en retraite ce soir pour le conclave qui commencera demain pour élire un successeur à Benoît XV.

L'opinion générale au Vatican est que le conclave sera de courte durée et que le prochain Pape sera choisi parmi les modérés.

Ceux qui sont au courant des procédures préliminaires déclarent que ni les irréconciliables ni le parti de la paix ne réussiront à élire un candidat.

Il est entré assez de vivres aujourd'hui au Vatican pour nourrir 350 personnes pendant un siège de sept jours, suivant la propre expression d'un des domestiques.

A part le secrétaire et le serviteur de chacun des cinquante cardinaux qui composeront le conclave le premier jour il y aura à l'intérieur du Vatican, Mgr Sincero, un sacristain et un assistant, onze cuisiniers, qui rempliront l'office des sœurs de la charité, trois médecins, y compris le Dr Battistini, qui soigne le dernier Pape, cinq pharmacariens, sept maîtres de cérémonie, deux scrutateurs, neuf concierges, un architecte, trois chauffeurs, deux gardiens de nuit, un charpentier, un bricoleur, un plâtrier, un forgeron, un électricien, deux plombiers, trois barbiers et neuf domestiques.

A LA CHAPELLE SIXTINE

Rome, 1er. — Le collège des cardinaux qui se réunit en conclave secret au Vatican aujourd'hui, pour élire un nouveau Pape, compte 70 membres lorsqu'il est complet, mais il est rare que tous les cardinaux soient présents.

Il y a maintenant environ 60 cardinaux, dont six cardinaux-évêques, six cardinaux-diacres et les autres cardinaux-prêtres.

Le cardinal Vincent Vannutelli est le doyen du Sacré Collège. Les Italiens composent environ la moitié du collège. L'Espagne vient la deuxième avec sept membres. L'Angleterre et les Etats-Unis en ont chacun deux, et le Canada et l'Amérique du Sud chacun un. Les cardinaux américains sont le cardinal William O'Connor, archevêque de Boston, et le cardinal Dennis Dougherty, archevêque de Philadelphie.

Le collège doit, d'après les règles, se réunir le dixième jour qui suit la mort du pape. Il faut qu'un candidat obtienne les deux-tiers des voix pour être élu.

Bien qu'aucune loi n'interdise l'élection d'un laïque, la tradition veut que le nouveau pape soit choisi dans le collège soit Italien. Cette tradition date de près de 400 ans.

Les cardinaux se réunissent pour l'ouverture du conclave dans la chapelle Sixtine, où la messe du Saint-Esprit est dite par le cardinal doyen. Ils se rendent ensuite avec leurs assistants à la messe.

Les cardinaux se réunissent pour l'ouverture du conclave dans la chapelle Sixtine, où la messe du Saint-Esprit est dite par le cardinal doyen. Ils se rendent ensuite avec leurs assistants à la messe.

Les cardinaux se réunissent pour l'ouverture du conclave dans la chapelle Sixtine, où la messe du Saint-Esprit est dite par le cardinal doyen. Ils se rendent ensuite avec leurs assistants à la messe.

Les cardinaux se réunissent pour l'ouverture du conclave dans la chapelle Sixtine, où la messe du Saint-Esprit est dite par le cardinal doyen. Ils se rendent ensuite avec leurs assistants à la messe.

Les cardinaux se réunissent pour l'ouverture du conclave dans la chapelle Sixtine, où la messe du Saint-Esprit est dite par le cardinal doyen. Ils se rendent ensuite avec leurs assistants à la messe.

Les cardinaux se réunissent pour l'ouverture du conclave dans la chapelle Sixtine, où la messe du Saint-Esprit est dite par le cardinal doyen. Ils se rendent ensuite avec leurs assistants à la messe.

Les cardinaux se réunissent pour l'ouverture du conclave dans la chapelle Sixtine, où la messe du Saint-Esprit est dite par le cardinal doyen. Ils se rendent ensuite avec leurs assistants à la messe.

Les cardinaux se réunissent pour l'ouverture du conclave dans la chapelle Sixtine, où la messe du Saint-Esprit est dite par le cardinal doyen. Ils se rendent ensuite avec leurs assistants à la messe.

Les cardinaux se réunissent pour l'ouverture du conclave dans la chapelle Sixtine, où la messe du Saint-Esprit est dite par le cardinal doyen. Ils se rendent ensuite avec leurs assistants à la messe.

Les cardinaux se réunissent pour l'ouverture du conclave dans la chapelle Sixtine, où la messe du Saint-Esprit est dite par le cardinal doyen. Ils se rendent ensuite avec leurs assistants à la messe.

Les cardinaux se réunissent pour l'ouverture du conclave dans la chapelle Sixtine, où la messe du Saint-Esprit est dite par le cardinal doyen. Ils se rendent ensuite avec leurs assistants à la messe.

M. SARRAUT VIENDRA VISITER LE CANADA

(Dépêche de la Presse Associée)
New-York, 1er. — M. Albert Sarraut, président de la délégation française à la conférence de Washington, se rendra à Toronto après l'ajournement de la conférence pour recevoir le titre de docteur en droit de l'Université de Toronto. Il visitera aussi Québec avant de s'embarquer pour la France, probablement à bord du paquebot "Paris", le 21 février.

M. Sarraut a été grand maître de l'Université de France, et a occupé le poste de recteur de l'Académie de Paris.

LE CABINET TIEND UNE SEANCE QUI DURE 3 HEURES

Aucun communiqué n'a été publié touchant l'ouverture du parlement

SIR GEORGE PERLEY

L'hon. Dr J. H. King confèrera avec le premier ministre aujourd'hui

(Dépêche de la Presse Associée)
Ottawa, 1er. — Le conseil du cabinet a été en séance pendant trois heures cet après-midi. Aucun communiqué ne fut publié à la suite de la réunion. Il apparaît qu'une décision sur la date de l'ouverture du parlement n'a pas encore été arrêtée.

LA DEMISSION DE SIR GEORGE PERLEY

Ottawa, 1er. — La démission de sir George Perley comme haut commissaire canadien à Londres sera remise entre les mains du premier ministre dans une couple de jours. Sir George et Lady Perley sont arrivés à Ottawa aujourd'hui et sir George doit avoir une conférence avec le premier ministre demain.

Ce matin le nom de M. P. C. Larkin, de Toronto, comme son successeur probable.

LE DR KING

Ottawa, 1er. — On s'attend à ce que l'hon. J. H. King, qui est arrivé de Vancouver hier, confèrera avec le premier ministre demain et que dans quelques jours sera annoncé le nom du comté où l'hon. Dr King se présentera comme ministre. Il est entendu que le Dr King prendra le ministère des Travaux publics dont l'hon. sénateur Bostock était titulaire honoraire depuis sa nomination. On s'attend à ce que le Dr King se présente dans le comté de Kootenay Est.

LES PROVINCES MARITIMES

Ottawa, 1er. — La Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick étaient représentés par une délégation qui a rencontré le premier ministre cet après-midi pour lui exposer les demandes des provinces maritimes au sujet des chemins de fer et autres questions.

Hon. J. Logan, député de Cumberland; N. E. M. Macdonald, député de Pictou; l'hon. O. F. McIsaac, député d'Antigonish-Guysboro, et H. Putnam, député de Colchester, représentaient la Nouvelle-Ecosse, tandis que O. Turgeon, député de Gloucester, et A. T. Léger, député de Kent, représentaient le Nouveau-Brunswick.

MORT D'UN DES PLUS VIEUX HOMMES D'ETAT JAPONAIS

Le prince Yamagata fut appelé le "Molte" du Japon

AGE DE 84 ANS

(Cable de la Presse Associée)
Londres, 1er. — Le feld-maréchal prince Yamagata, un des plus anciens hommes d'Etat japonais, est mort à sa résidence à Odawara, aujourd'hui, marquée d'une dépêche de l'Exchange Telegraph de Tokio. Il était âgé de 84 ans.

Le prince Yamagata était l'un des trois survivants du Genro, groupe des Anciens du Japon qui ont joué un rôle prépondérant dans la restauration de la famille royale japonaise. Les deux autres membres sont le marquis Matsukata et le marquis Saionji.

Le prince Yamagata était l'un des aviseurs personnels du trône et avait une influence considérable parce que ce fut lui qui organisa et commanda l'armée japonaise moderne. Il fut fréquemment appelé le "Molte" japonais.

Le prince Yamagata était sympathique aux Etats-Unis. Dans une lettre écrite à Poulney Bigelow en 1921, il fit appel aux chefs américains pour coopérer avec les chefs japonais pour restaurer l'amitié traditionnelle entre les deux nations. Il déclare que la politique du Japon était de maintenir les relations les plus cordiales avec les Etats-Unis et qu'il était convaincu que les problèmes entre les deux pays seraient réglés à l'amiable si les chefs des deux cotés cherchaient sincèrement à se comprendre et appliquaient dans leurs solutions un bon sens et largeur de vues.

Il nia que le Japon voulait jouer le rôle du grand seigneur en Extrême-Orient.

ON ADOPTE EN 3E LECTURE LE BILL DU PRIX LITTERAIRE

M. Arthur Sauvé félicite le secrétaire provincial de son initiative

LE DEBAT DU BUDGET

M. Henry Miles se charge de répondre à la critique du général Smart

(Tribune de la presse)
Québec, 1er février. — C'est M. Smart, le député de Westmount, qui a continué aujourd'hui le débat sur le budget. Le collègue de M. Sauvé a suivi l'exemple de son chef et s'est lancé dans une assez longue critique de l'administration. Il a touché plus spécialement quelques questions se rapportant aux routes, à la loi des véhicules-moteurs, aux taxes, à l'insurrection publique. Mais généralement il ne put porter aucune attaque sérieuse. Le brigadier-général Smart parla avec une chaleur extraordinaire mais la députation resta froide.

M. Henry Miles, député de St-Laurent, se chargea de répondre à M. Smart. Son sens profond des affaires, sa haute compétence en matières financières et son jugement sain et pondéré contribuèrent à déferler tout ce qu'avait tenté d'échafauder le député de Westmount. M. Miles fut l'objet d'une belle manifestation de la part des députés qui le félicitèrent de son discours pratique et convaincant.

Le bill David, pour la création d'un prix littéraire afin d'encourager la production d'oeuvres littéraires et scientifiques, a subi sa troisième lecture cet après-midi et fut adopté après une courte allocution prononcée par le chef de l'Opposition. Ce dernier ne put s'empêcher de reconnaître le grand mérite de notre distingué secrétaire provincial qui s'est fait le parrain de cette sage mesure.

M. Sauvé a vivement félicité l'hon. M. David et le gouvernement pour l'idée heureuse qu'ils vont maintenant adopter.

1052 CAS DE GRIPPE ET 20 MORTS A N.-Y.

Le corps d'infirmières de 1918 est ressuscité. — Un préventif

(Cable de la Presse Associée)
New-York, 1er. — Le N.Y. Advisory Council, organisé durant l'épidémie de grippe de 1918 a été ressuscité aujourd'hui par le commissaire de la Santé, pour combattre l'épidémie actuelle. Le nombre des morts aujourd'hui a été de vingt et celui des cas était de 1,052.

Le commissaire a donné publiquement ce soir le remède suivant contre la grippe: "Demeurez pendant une demi-heure dans de l'eau aussi chaude que vous pouvez supporter. L'eau doit être courante afin que la chaleur soit maintenue. Pendant que vous serez dans le bain, buvez une pint de limonade, si chaude que vous serez obligé de la boire à petit gorgée. Asséchez-vous bien et jetez-vous dans le lit entre les couvertures. Demeurez là une heure. La transpiration aura alors cessé. Levez-vous, épongez-vous avec de l'eau froide — pour fermer les pores et retournez au lit, cette fois entre les draps".

Le Dr Longtin réélu maire de Laprairie

(Dépêche spéciale)
Laprairie, 1er. — Les élections municipales ont eu lieu aujourd'hui dans la ville de Laprairie. M. le Dr J. M. Longtin a été réélu pour son sixième mandat. M. Thomas Degruy a eu une majorité de 116 voix. A l'échevinage, MM. Samuel Racine, Onésime Brisson et Clovis Pape avaient été élus par acclamation. Un scrutin a été tenu pour les trois autres conseillers. M. Joseph Longtin l'emporta sur M. Herman Magale par 30 voix de majorité; M. Alfred Lamare sur M. Roch Lefebvre par 58 voix, et M. Wilfrid St-Marie sur M. Hector Lamare par 18 voix.

LE MAIRE LABELLE ELU A TERREBONNE

Terrebonne, 1er. — M. Eugène Labelle a été élu maire de Terrebonne par acclamation pour un cinquième terme. Dans le quartier Sainte-Marie, M. L. H. Desjardins, marchand, a défait M. Willie Gravel; quartier Saint-Joseph, M. J. D. Magueau a battu M. Léon Despatie; quartier Saint-Louis, M. Harry Moody a été élu par acclamation, les deux autres candidats, MM. Achille Chartrand et John P. Moody s'étant retirés.

NOTE AMICALE DE LA RUSSIE A POINCARÉ

(Cable de la Presse Associée)
Moscou, 1er. — M. Tchitcherine, ministre des affaires étrangères, dans une note cordiale au premier ministre Poincaré de France, aujourd'hui, déclare que le gouvernement français en votant les crédits nécessaires pour le rapatriement des soldats russes qui sont maintenant en France fait disparaître la dernière question de dispute entre la Russie et la France.

M. Tchitcherine dit que les prisonniers français en Russie seront rapidement rapatriés par l'intermédiaire de la Pologne. Toutes les questions et les camps russes ont reçu ordre par sans-fil de rédiger des listes de tous les prisonniers étrangers.

L'HORLOGE DE SIR WILFRID LAURIER

(Dépêche de la Presse Associée)
Ottawa, 1er. — Une horloge arrêtée depuis onze ans aux édifices du parlement a été remise en mouvement hier. C'était l'ancienne horloge "grand-père" des appartements de sir Wilfrid Laurier, maintenant occupés par le premier ministre King. Lorsque le gouvernement changea en 1911, un système d'horloges électriques fut établi et la vieille horloge arrêtée au bout de huit jours. Elle était encore arrêtée. Le nouveau premier ministre a ordonné de la remettre en mouvement.

POINCARÉ DEMANDE DES EXPLICATIONS A L'ALLEMAGNE

Il prie l'ambassadeur Laurent de rester à Berlin à ce propos

L'INCIDENT SILESIEN

La France va exiger des réparations pour la mort de ses soldats

(Cable de la Presse Associée)
Berlin, 1er. — Charles Laurent, ambassadeur français en Allemagne, qui avait l'intention de partir pour Paris aujourd'hui, a été prié par le premier ministre Poincaré de rester à son poste et de demander des explications de l'Allemagne touchant les réparations.

CONFIRMATION

Jaris, 1er. — La nouvelle a été confirmée au ministère des affaires étrangères français que deux soldats français avaient été tués et vingt autres blessés à Petersdorf, Haute-Silésie, lundi soir, au cours d'une escarmouche entre Français et Allemands. L'incident s'est produit durant une perquisition pour recel d'armes.

On a dit au ministère des affaires étrangères que la commission interalliée en Haute-Silésie prendrait des démarches énergiques pour arrêter les auteurs de l'incident et assurer l'ordre.

L'incident de Petersdorf, mande une dépêche à l'Agence Reuter de Oppeln, a été déclenché par une tentative des Français de capturer un certain nombre de fusils automatiques et de carabines suisses. Lundi, une bande d'Allemands entoura et attaqua les quartiers du 27e bataillon des chasseurs à pied. Mardi des grenades furent jetées sur la caserne.

Le poste français répondit à l'attaque et un Allemand fut tué et plusieurs blessés. Ils s'enfuirent si vite que pas un fut fait prisonnier.

Le gouvernement français, d'après la dépêche, exigera des réparations du gouvernement allemand.

Messe pour le Pape à Ottawa

(Dépêche de la Presse Associée)
Ottawa, 1er. — Une messe solennelle pour le repos de l'âme de Sa Sainteté Benoît XV a été célébrée à la Basilique ce matin à neuf heures. L'honorable Rodolphe Lemieux représentait le gouvernement canadien. Un grand nombre de fidèles et les représentants de plusieurs communautés étaient présents.

MAUVAIS DEVIS OU DEFUT DE CONSTRUCTION

C'est à quoi on attribue la catastrophe du théâtre de Washington

CONDOLEANCES

(Dépêche de la Presse Associée)
Washington, 1er. — De mauvais devis ainsi qu'une construction bon marché et défectueuse sont tenues responsables de l'écroulement du toit du théâtre Knickerbocker et de la perte de près de cent vies humaines, par le sénateur Capper, du Kansas, dans une déclaration publiée aujourd'hui, après une enquête sur les ruines.

Le sénateur en qualité de membre de la commission d'administration du district de Columbia, a demandé une enquête au Sénat.

"Les ingénieurs du gouvernement m'ont dit, a déclaré le sénateur, qu'aucun des travaux ou des poutres appuyées sur les murs n'étaient ancrées ou clouées aux murs, ce qui, à mon avis, est une erreur fondamentale de construction, parce que tout pouvait graduellement faire glisser les poutres de leur appui. Si la travée principale avait été projetée plus loin dans le mur elle n'aurait pas été arrachée de son appui, la travée n'aurait pas glissé de son appui et la catastrophe aurait été évitée".

En même temps que la déclaration du sénateur Capper, l'Association américaine des Ingénieurs, par l'entremise de son bureau local, a publié une déclaration où elle déclare que le désastre est évidemment dû soit à un devis défectueux ou à une construction défectueuse qui n'aurait pas existé si des ingénieurs ou architectes licenciés avaient surveillé les travaux.

Trois nouveaux messages de condoléances de représentants diplomatiques à Washington ont été reçus aujourd'hui par le secrétaire Hughes. Ils proviennent de M. Arthur J. Balfour, chef de la délégation anglaise à la conférence de Washington, du ministre de Vespodes, de Cuba, et du ministre Sze, de la Chine.

LES DELEGUES SIGNERONT LES DEUX TRAITES DANS UNE JOURNEE OU DEUX AUX E.-U.

Les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, le Japon, la France et l'Italie ont l'honneur de faire part au monde de leur force respective en "capital ships"

ACCORD OFFICIEL A PROPOS DU CHANTOUNG

Les Anglais remettront à la Chine le territoire à bail de Wei-Hai-Wei aussitôt que les Japonais se retireront du Chantoung. — La France traitera avec la Chine

(Dépêche de la Presse Associée)

Washington, 1er. — Les négociations qui se sont livrées à Washington pour la limitation des armements ont atteint leur but aujourd'hui lorsqu'une séance plénière de la conférence des armements a donné une approbation définitive et publique aux deux traités limitant les marines et restreignant l'usage des nouveaux engins de guerre.

Un des pactes ainsi scellés après onze semaines de débat établit une proportion fixe en capital ship entre les cinq grandes puissances et l'autre les engage à s'abstenir d'une guerre sous-marine à outrance et de l'usage de gaz empoisonnés. Dans une déclaration au sujet des plénipotentiaires des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, du Japon, de la France et de l'Italie y apposeront officiellement leur signature.

A la même séance, le comité d'Extrême Orient a annoncé officiellement les termes de l'accord du Chantoung et approuvé finalement neuf résolutions adoptées par le comité relativement aux problèmes chinois. L'accord sur le Chantoung a déjà été mis sous la forme d'un brouillon de traité entre le Japon et la Chine et les autres accords à propos d'Extrême-Orient seront inclus dans au moins deux conventions générales qui seront présentées à la conférence sous peu.

Aussitôt que l'intention du Japon de se retirer du Chantoung aura été définitivement annoncée, les Anglais remettront à la Chine le territoire à bail de Wei-Hai-Wei. Les Français ont fait savoir ce soir qu'ils s'attendaient à traiter directement avec la Chine au sujet de leur retrait du territoire loué de Kouang-Chow, décision qui semble assombrir la perspective de tout accord général touchant les territoires loués en Chine.

Deux autres projets de la conférence, l'un relatif au chemin de fer oriental chinois, et l'autre à l'interdiction contre l'importation des armes en Chine ont rencontré de sérieux obstacles lorsque le travail du comité fut repris aujourd'hui. Les Japonais ont fait des objections techniques à la proposition chinoise, ce qui a ajouté à l'opposition chinoise et française contre certaines notes, ont eu pour résultat de faire nommer un sous-comité japonais-français-chinois pour étudier un compromis.

Les Italiens et les Japonais ont présenté de telles réserves à la résolution contre l'importation des armes qu'il fut presque décidé de n'en pas demander l'adoption.

Le traité naval, dont le texte a été publié pour la première fois à la séance plénière aujourd'hui, n'a causé aucune surprise et fut approuvé sans discussion générale. Ses termes, qui avaient été présentés d'après les comptes rendus des négociations, stipulent une proportion 5-3-1.6 d'armes en capital ship pour les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, le Japon, la France et l'Italie, respectivement, impose différentes restrictions sur la grandeur et l'armement des différents genres de navire et établit un statu quo relativement aux fortifications dans le Pacifique.

Dans le traité séparé touchant les sous-marins et les gaz, une tentative est faite pour bannir les sous-marins comme destructeurs du commerce et empêcher la guerre chimique totale.

Le secrétaire Hughes a présenté le traité naval à la conférence et dans un discours de quarante minutes a expliqué ses clauses. Il fut suivi par Albert Sarraut, chef de la délégation française, qui repudia au nom de son pays les buts militaristes qui lui ont été attribués durant les négociations, et ensuite l'appel des cinq puissances fut fait et une approbation unanime fut donnée au traité par le fléchissement des têtes tout autour de la table.

Le traité relatif aux sous-marins et aux gaz fut lu par Elihu Root, auteur des propositions sur lesquelles il est basé.

Le secrétaire Hughes, à titre de président de la conférence, lut les neuf déclarations chinoises. Chaque fois qu'il avait fini une résolution, il annonçait l'assentiment des Etats-Unis et appelait ensuite par ordre les noms des autres puissances. Chaque chef de délégation répondait par un fléchissement de la tête, et après avoir dit: "Adopté à l'unanimité", le président continuait la lecture de la page suivante du volume de résolutions posé devant lui.

Les neuf résolutions traitent toutes espèces de sujets. Brevement elles stipulent que les bureaux de poste étrangers seront enlevés de la Chine le premier janvier 1923; que l'entrée libre sera en vigueur en Chine; que les chemins de fer seront développés sans égard aux nationalités; que tous les traités internationaux affectant les intérêts de la Chine seront publiés; que tous les postes de télégraphie sans fil établis en Chine sans son consentement lui seront remis; qu'une conférence aura lieu entre les puissances au sujet du retrait des troupes étrangères qui sont en Chine sans la sanction des traités. Une autre à laquelle la Chine n'a pas pris part exprime l'espoir des autres nations que les troupes chinoises seront réduites.

La résolution pour la révision du tarif chinois a été présentée à la séance plénière, mais elle sera incluse dans le traité principal.

(Cable de la Presse Associée)

Washington, 1er. — Le texte du traité relatif aux sous-marins et à la guerre chimique se lit comme suit: "Les Etats-Unis d'Amérique, l'Empire britannique, la France, l'Italie et le Japon, indiqués désormais sous le nom de puissances signataires, désirent rendre plus efficaces les règles adoptées par les nations civilisées pour la protection de la vie des neutres en temps de guerre, et pour empêcher l'usage en temps de guerre, des gaz et des produits chimiques empoisonnés, ont déterminé à conclure un traité à cet effet, et ont nommé comme leurs plénipotentiaires: (ici sont insérés les noms des délégués des puissances signataires), qui ayant communiqué avec leurs pleins pouvoirs, trouvés en bon ordre et en bonne forme ont convenu ce qui suit:

Section 1. — Les puissances signataires déclarent qu'elles ont adopté pour la protection de la vie des neutres et des non-combattants en temps de guerre, les suivantes sont jugées dignes de faire partie de la loi internationale:

(1) Un navire marchand doit recevoir l'ordre de se soumettre à une visite et à une perquisition pour établir son caractère avant qu'il puisse être saisi.

Un navire marchand ne doit pas être attaqué à moins qu'il ne refuse de se soumettre à la visite et à la perquisition après avertissement ou de marcher comme il en aura reçu l'ordre après la saisie.

Un vaisseau marchand ne doit pas être détruit à moins que l'équipage et les passagers aient été mis en sûreté.

(2) Les sous-marins belligérants ne sont en aucune circonstance exemptés des règles universelles ci-dessus établies; et si un sous-marin ne peut capturer un vaisseau marchand conformément aux règles, la loi existante des nations l'oblige à renoncer à l'attaque et à la saisie et à remettre au vaisseau marchand de continuer sans être molesté.

Section 2. — Les puissances signataires invitent toutes les autres puissances civilisées à exprimer leur assentiment à la déclaration ci-dessus et à établir de façon à ce qu'il soit clairement entendu dans l'univers entier quels seront les formes de conduite par lesquelles l'opinion publique du monde jugera les futurs belligérants.

Section 3. — Les puissances signataires désirent assurer l'application de la loi humaine de la loi existante déclarant par elles-mêmes au sujet des attaques, de la saisie et de la destruction des navires marchands, déclarent en outre que toute personne au service d'une puissance qui viole ces règles, que cette personne soit ou non sous les ordres d'un supérieur gouvernemental, sera jugé comme belligérant.

(A suivre à la page 3)

2000 INVITATIONS POUR LE MARIAGE DE LA PRINCESSE MARIE

Seuls les privilégiés pourront cependant voir de près la cérémonie

BAL AU PALAIS

La vaisselle d'or royale sera étalée pour cette occasion

(Cable de la Presse Associée)
Londres, 1er. — Les préparatifs du mariage de la princesse Marie au vicomte Lascelles à l'abbaye de Westminster, sont à se faire. Le mariage doit être célébré à la fin de février.

Le lord chambellan, le duc d'Athol, a été chargé par le Roi de faire le plan de la cérémonie, le chambellan d'Etat sir Douglas Dawson, préparera le programme.

Le département du cérémonial au palais de St. James a la tâche d'envoyer 2,000 invitations. Un avis de quinze jours est ordinairement considéré suffisant en ces occasions. Le Roi et la Reine invitent d'ordinaire personnellement leurs parents de l'étranger.

Ce ne sont pas tous les invités à l'abbaye de Westminster qui pourront voir la cérémonie. Le choeur et la famille royale, le corps diplomatique, les amis personnels du vicomte et de la princesse et les membres de la maison royale. Les autres devront se contenter de voir la procession.

Le mariage sera célébré par l'archevêque de Canterbury ou en son absence par l'archevêque de York. Une réception sera probablement tenue dans la salle de bal de Buckingham Palace, à laquelle la vaisselle d'or royale sera étalée.

Les confettis pour toutes les cérémonies seront fabriqués par les confettiers du palais ainsi que le gâteau de noces.

Le Canada

MONTREAL, Jeudi, 2 Février 1922.

La question des logements

Chaque année, à l'époque des déménagements, nous voyons des suggestions présentées dans le but d'alléger le sort locataires.

Ces suggestions sont particulièrement nombreuses et de caractères différents depuis quelques années par suite de la crise réelle du logement qui place les locataires dans une position quasi difficile.

Nos lecteurs ont sans doute pris connaissance du fait que M. Joseph Gauthier, député de Sainte-Marie, veut présenter un projet de loi à l'effet de fixer à trente jours le délai légal entre l'avis et la date du déménagement.

Cela veut dire qu'au lieu d'avertir soit le propriétaire ou le locataire, suivant le cas, le 1er février, on adresserait l'avis pour être reçu le 1er avril. M. Gauthier demandant que la date des déménagements reste le 1er mai de chaque année.

Cette suggestion, comme tant d'autres qui ont été faites déjà, présente deux côtés et il est bon de ne pas en considérer qu'un.

On veut éviter au locataire des tracasseries limitant à un mois la durée légale pour les visites des logements, mais on ne peut oublier que s'il est avantageux de ne pas subir trop longtemps les inconvénients des visiteurs, il n'est pas très intéressant non plus de recevoir un avis d'un mois seulement d'avoir à quitter le logis.

Cela nous rappelle également le bill qu'a présenté, lors de la dernière session, M. Peter Bercovitch, député de St-Louis, par lequel l'on aurait imposé une limite de 20% aux propriétaires désireux d'augmenter leurs loyers.

Ce bill également, et c'est sans doute l'une des principales raisons qui en ont empêché l'adoption, aurait eu pour résultat déplorable que le prix de tous les loyers aurait augmenté et, pour satisfaire quelques-uns, on aurait atteint impitoyablement tous les locataires.

C'est encore la même chose relativement à la taxe foncière avec laquelle on fait tant de bruit disant que si la taxe était augmentée pour combler le déficit du budget municipal, ce serait le locataire qui paierait en définitive.

Nous disons: Non, car le prix des loyers n'est pas basé là-dessus exclusivement, mais il est surtout contrôlé par la loi de l'offre et de la demande, comme c'est le sort de toute marchandise vendue.

Et nous sommes sûrement de l'avis d'un confrère qui dit: "On a suggéré que la législature intervienne pour mettre à la raison les propriétaires trop âpres au gain. Nous doutons qu'une législation puisse efficacement remédier à cette situation, laquelle ne pourra être corrigée que par un essor de la construction, qui heureusement, est attendu au cours de la saison prochaine".

L'algarade de M. Sauvé

Comme il fallait s'y attendre, M. Arthur Sauvé, le chef des cinq, s'est saigné d'un long discours parsemé d'insinuations et qu'il appelle une critique du budget présenté de façon si magistrale par l'hon. Jacob Nicol.

A la fin de cette algarade contre le gouvernement, M. Sauvé a déclaré qu'il avait accompli son devoir de chef de l'opposition: il confessait ainsi son peu de sincérité et semblait entendre qu'il acceptait le discours du budget comme une pièce solide et convaincante de la prospérité de la province.

Tout le long de son discours, M. Sauvé laisse voir toute la difficulté qu'il y a de discuter et critiquer l'administration de la province.

Il lance des embryons d'attaque qui n'effleurent même pas le gouvernement et, voyant l'inutilité de ses efforts, réalisant qu'il n'est endossé par personne, il admet qu'il n'a fait que son devoir de chef de l'opposition.

C'est sans doute la seule déclaration sincère qu'il y ait dans son discours mais il est vraiment amusant de voir qu'elle soit venue si tardivement.

Cependant, nous devons remercier M. Sauvé d'avoir permis au gouvernement de faire un exposé clair et précis de l'état prospère dans lequel se trouve actuellement la province de Québec.

M. Sauvé avait pris le moyen le plus sûr pour donner à l'hon. M. Caron l'occasion de montrer l'excellente position de Québec dans tous les domaines: il a disséqué et le ministre de l'Agriculture l'a suivi sur ce terrain.

La réplique de l'hon. M. Caron, ce vétéran de la politique provinciale, a été une mise au point qui réduit à néant toutes les insinuations du chef des cinq.

Le ministre de l'Agriculture sait sortir de son domaine lorsqu'il s'agit de défendre la sage politique du ministère dont il fait partie depuis près de quinze ans, et il a fait preuve, au cours du débat, de qualités oratoires et d'une maîtrise qui eurent rapidement raison des enfantillages de M. Sauvé.

La politique du gouvernement Taschereau, comme l'a démontré l'hon. M. Caron, peut se défendre avec honneur, dans n'importe quelle circonstance et dans n'importe quel département.

Si M. Sauvé avait parcouru la province et noté attentivement le confort et le bien-être qui y règnent, il se serait sans doute évité le long discours qu'il a fait à la Chambre et qui s'est terminé par sa complète déconfiture.

Le problème des réparations

La situation économique de l'Allemagne peut se résumer en ces deux termes: Nation riche, Etat pauvre; industrie prospère, finances publiques délabrées. Entre la prospérité du pays et la misère de l'Etat, entre la production générale des entreprises et les déficits, c'est un contraste significatif.

La politique économique du Reich a été de dissocier ces deux facteurs qui passaient pour être unis par les liens les plus puissants: la situation économique du pays et celle de ses finances publiques: de fortifier l'une, dans le début, quitte à affaiblir l'autre.

Que le progrès économique s'accroisse en Allemagne dans les années qui vont venir, il se pourra que l'activité de l'industrie et de l'agriculture parvienne un jour à accroître la masse des produits, c'est-à-dire des valeurs vraies, dans une mesure proche de celle où s'accroissent les signes monétaires: il se pourra que la création de richesses nouvelles finisse alors par absorber ou à peu près l'excédent de la circulation fiduciaire, ou tout au moins en permette une liquidation définitive à perte limitée. On verrait ainsi se réaliser l'équilibre entre les moyens d'achat et les produits existant sur le marché.

Si le travail reconstitue assez rapidement les capitaux, si l'épargne arrive à substituer peu à peu un crédit normal et abondant au crédit artificiel d'aujourd'hui, l'inflation cessera de s'accroître, la baisse des prix s'accroîtra et le retrait progressif de l'excédent de billets en cours atténuera la crise monétaire.

Le commerce d'exportation, soutenu par les besoins des pays étrangers, et encouragé par les bas prix des produits allemands, introduirait des valeurs nouvelles, capitaux, marchandises, créances, c'est-à-dire des valeurs-or, et à mesure que ces valeurs nouvelles apparaissent sur le marché se substituerait à l'excédent de la monnaie fiduciaire, la baisse des prix mettrait bientôt en évidence un surplus de billets inutilisés, qui, par le mécanisme bien connu de l'escompte, rentre- raient peu à peu dans les caisses émettrices.

Ce serait là, sur une grande échelle, ce que l'Angleterre a réussi à faire, après les guerres napoléoniennes, alors que la livre sterling ayant perdu 40% de sa valeur, la poussée industrielle a rendu en quelques années à la circulation monétaire sa valeur normale.

Les nouveaux commissaires du port

Excellentes nominations

(De la "Patrie")

La commission du port est maintenant reconstituée. Au Dr W. L. McDougald, qu'il nommait président, il y a quelques semaines, le gouvernement vient d'ajouter le Dr Milton Hersey et M. Emilien Daoust.

Nous ne pouvons que nous réjouir de ce choix. Le Dr Hersey est l'un des hommes les mieux vus de notre ville. Il occupe le premier rang dans le monde économique et dans les sciences. Il sera pour le Dr McDougald, dont il possède la plus fidèle amitié, un précieux collaborateur.

Notre excellent compatriote, M. Daoust, s'est taillé parmi nous une belle renommée comme homme d'affaires sagace et averti. La librairie Beauchemin doit à son initiative et à ses grandes connaissances la position qu'elle a acquise parmi les grands établissements de ce genre en ce pays. Le gouvernement provincial, appréciant ses mérites et ses talents de bon administrateur lui a confié la présidence de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales.

Les trois nouveaux commissaires possèdent la plus entière confiance des membres du gouvernement King. Ils sauront donc obtenir du trésor public les fonds nécessaires pour continuer l'amélioration du port. Beaucoup a été accompli dans le passé, mais il reste encore beaucoup à faire. Il serait malheureux que par suite de la dureté des temps et de l'économie que le ministre des finances sera obligé de pratiquer, les travaux nécessaires au développement rationnel et méthodique du plus grand port canadien, fussent ajournés ou complètement arrêtés.

Depuis quelques années, les commissaires qui viennent d'être remplacés ont dû suspendre une foule de travaux utiles. La flotte des remorqueurs, des chalands, des grues, des dragues, etc., a été pratiquement mise au rancart. Il faudra absolument tout réparer si l'on ne veut pas que cet outillage dispendieux et utile, devienne une perte sèche.

Montréal a hâte de voir les nouveaux commissaires à l'oeuvre. Ils seront, nous n'en doutons pas, des hommes de devoir et d'action. Sous leur impulsion, le port de la métropole prendra rang parmi les ports les mieux outillés et les plus fréquentés du monde.

Montréal a hâte de voir les nouveaux commissaires à l'oeuvre. Ils seront, nous n'en doutons pas, des hommes de devoir et d'action. Sous leur impulsion, le port de la métropole prendra rang parmi les ports les mieux outillés et les plus fréquentés du monde.

Montréal a hâte de voir les nouveaux commissaires à l'oeuvre. Ils seront, nous n'en doutons pas, des hommes de devoir et d'action. Sous leur impulsion, le port de la métropole prendra rang parmi les ports les mieux outillés et les plus fréquentés du monde.

Approvisionnement générale

Toute la presse applaudit à la nomination des nouveaux commissaires du port et nous aurons en MM. McDougald, Daoust et Hersey trois commissaires de tout premier ordre.

Ce sont des hommes compétents, d'une expérience d'affaires reconnue et qui ont toute la dignité personnelle voulue pour faire les honneurs de notre port aux nombreux visiteurs de marque qui nous viennent.

La session fédérale

La session fédérale ne commencera qu'en mars prochain afin de permettre aux nouveaux ministres, qui sortent à peine de leur élection, de prendre contact avec leur département et de préparer le programme sessionnel.

D'ici là il faut nécessairement prendre patience et ajourner la solution de tous les grands et petits problèmes qui peuvent se présenter lors d'un changement de gouvernement.

Il fait de son mieux

Nous avons plutôt de la pitié pour M. Sauvé qui joue de son mieux son rôle de chef d'opposition salarié, à Québec.

M. Sauvé cependant semble plus à l'aise quand il parle avec l'impunité que lui assure la législature que quand il s'agit de venir consulter les électeurs dans des élections partielles.

Mesures hygiéniques

Les cas de grippe et de maladies pulmonaires ont augmenté considérablement à New-York, où l'on a un hiver exceptionnellement humide et où les conditions sont favorables au développement de ces maladies.

Nous savons que nos bureaux d'hygiène ont pris toutes les précautions voulues pour protéger la population de Montréal contre le retour d'une épidémie comme celle qui nous a affligés, il y a quelques années.

Les cultivateurs

Les cultivateurs ont toujours trouvé dans les rangs du parti libéral des amis qui ont protégé leurs intérêts et dans la province de Québec, notamment, la cause agricole a été défendue avec énergie et succès.

Les cultivateurs n'ont donc aucune raison de se réjouir des libéraux qui les ont protégés dans le passé et qui ont assuré leur prospérité.

L'embargo

On annonce d'Angleterre qu'on ne lèvera pas l'embargo sur le bétail canadien.

Du moins, paraît-il, on aura la justice, que l'on n'a pas eue dans le passé, de reconnaître que c'est la une mesure économique. Car il faut absolument faire cesser le discrédit injuste dans lequel on y tenait nos produits.

La prochaine session fédérale

La tâche du gouvernement King

(De la "Tribune")

On s'attend généralement à ce que la session fédérale commence dès les premiers jours de mars. Dans les cercles politiques, il semble même que l'on en soit certain. C'est du moins ce que laissent croire la plupart des ministres et députés élus aux dernières élections et appelés à siéger à l'ouverture du prochain Parlement.

Une grande réunion des membres du cabinet King a été convoquée à Ottawa pour aujourd'hui et l'on s'attend à ce que tous les ministres soient présents. A cette réunion de ministres il est fort probable que la date de l'ouverture de la session soit arrêtée; ce sera en tout cas une belle occasion d'en parler.

Cette session, la première du ministère King, promet d'être très intéressante à tous les points de vue. La tâche qui pèse sur les épaules de nos nouveaux gouvernants n'est pas légère vu les nombreux problèmes laissés sans solution par la mauvaise administration Borden-Meighen. Nombreux aussi seront les abus à corriger, car l'administration Meighen a été fertile en dangereux et graves abus de toutes sortes.

Ce n'est pas une mince tâche qui attend l'honorable Mackenzie King et ses lieutenants; aussi ne doit-on pas s'attendre à ce que la "barque fédérale" soit remise à flot dès les premiers jours de la session: elle a tant essuyé de tempêtes depuis quelques années. Néanmoins, la population canadienne a tout lieu de reprendre confiance à la vue des hommes compétents que le pays a commis à la tête du gouvernement et à la vue des hommes politiques avertis que l'hon. Mackenzie King a placés à la direction de chaque département. Ministres et députés forment à l'heure actuelle un cénacle d'une force indéniable et d'une capacité d'action éprouvée. Nous les verrons bientôt à l'oeuvre et c'est à l'oeuvre que nous les connaissons davantage.

La rentrée de M. Meighen dans l'arène parlementaire n'aura rien de glorieux pour ceux qui se rappellent les manœuvres inconstitutionnelles dont il lui a fallu user pour se faire élire dans Grenville, Ont. Ce dont on se rappellera sûrement, c'est que M. Meighen était à la dernière session premier ministre du Canada et que maintenant il n'est que simple député, assez habile pour s'être fait élire, mais pas assez pour empêcher les sages réformes que le nouveau gouvernement se propose à bon droit de faire.

L'opinion française

Et la conférence de Gènes

Le nouveau président du conseil, M. Raymond Poincaré, a fait part, dans son dernier bulletin de la "Revue des Deux Mondes", des préoccupations qui lui semblent devoir être prises à la Conférence de Gènes: "Avec la conférence de Gènes, nous plongeons dans l'inconnu. M. Lloyd George se propose-t-il de dé-

tourner les exportations allemandes de la Grande-Bretagne et d'ouvrir au Reich de larges débouchés dans les plaines de Moscovie? S'il en est ainsi, il procurera sans le vouloir, à l'Allemagne la victoire qu'elle a vainement cherchée sur les champs de bataille et que, du reste, elle était à la veille d'obtenir sur tous les points du globe le jour où, dans l'espoir de brûler les étapes, elle a eu la folie de déclarer la guerre. Relisons les beaux livres de Charles Andler sur le pans germanisme et de M. Henri Hauser sur les méthodes allemandes d'expansion économique. Nous y retrouverons exposé tout ce qui se passait avant-hier et tout ce qui recommencera demain, si nous nous chargeons nous-mêmes de relever l'Allemagne. Nous reverrons le "Deutschum" employant les mêmes moyens à l'étranger, réorganisant ses services de renseignements, ses consulats, ses agences, son espionnage commercial; nous reverrons l'Allemagne exportant, non seulement ses produits, mais ses usines elles-mêmes, cherchant à conquérir partout la prépondérance industrielle, accaparant les matières premières, extériorisant le système du "dumping", appliquant en un mot, dans son développement économique, sa vieille théorie nationale du "Deutschland über alles". C'est alors qu'en Angleterre se multiplieront les chômeurs et que M. Lloyd George regardera avec effroi l'éclosion des oeufs qu'il aura couvés.

D'autre part, toutes les garanties que réclamait, à juste titre, M. Briand, ont-elles été prises vis-à-vis des Soviétiques? On peut croire, à certains signes nouveaux, que la Russie bolchévique est en pleine évolution. Depuis que le gouvernement a autorisé le commerce, au mois d'août dernier, un certain nombre d'entreprises se sont formées; il s'est même constitué, notamment pour l'exploitation des ergions boisées qui avoisinent la Mer Blanche, des trusts autonomes, régis par des conseils privés. Lénine est allé jusqu'à rétablir une banque d'Etat, qui à toutes les apparences d'un établissement capitaliste; et il n'est pas impossible que la révolution russe finisse, tôt ou tard, par s'embourgeoiser; certains amis de Lénine, dédaignant déjà l'évangile communiste, réclament le rétablissement de l'héritage. Mais, pour le moment, la Russie n'en reste pas moins dans un état voisin de la sauvagerie primitive. La plupart des usines sont démolies ou fermées; les chemins de fer ne fonctionnent que très irrégulièrement; le pays produit peu et manque de tout. La Banque, organisée par Lénine, n'a pas le droit d'émission, parce que le Conseil des Soviets a tenu à se réserver pour lui-même cette prérogative, et il en use de telle façon que personne n'est aujourd'hui en mesure de connaître la quantité exacte de roubles-papier mise en circulation. Ce qui est sûr, c'est que l'unité monétaire n'a plus aucune valeur, que la situation intérieure ne s'améliore guère, que la famine revêt encore dans plusieurs provinces, notamment dans la République des Tartares et dans la contrée de Samara, que la crise ou combustion est elle-même, depuis le commen-

cement de l'hiver, devenue effroyable, que le charbon du Donetz a presque complètement disparu, qu'on ne trouve plus de naphte à Bakou ni de bois dans le bassin de la Volga, et qu'au milieu du désarroi général, se multiplient tous les jours les attentats, les trains, les gares sont pillées. Le tat, les rats, les gares sont pillées. Le désordre est partout.

Quelles garanties peut donner un pareil gouvernement?

EN UNE SEMAINE 52 DECES D'ENFANTS

Il a été rapporté au service d'hygiène municipal 167 décès durant la semaine close le 28 janvier dernier. Ce nombre comprend 52 enfants, 36 enfants sont morts âgés de moins d'un an, 6 entre 1 et 2 ans, et 10 entre 2 et 5 ans. La mortalité infantile ne cesse pas tout à fait ses ravages. Les maladies contagieuses ont emporté 39 personnes durant la semaine dernière. On a porté à la connaissance de ce service d'hygiène 29 cas de diphtérie et 7 décès; 61 cas de fièvre scarlatine et 4 décès; 38 cas de rougeole et aucun décès; 60 cas de petite vérole volante, sans décès; 8 cas de tuberculose, sans décès; 22 cas de tuberculose et 21 décès; 21 cas d'oreillons, sans décès; 22 cas de grippe et 7 décès; 3 cas d'érysipèle et aucun décès.

Tableau où l'on voit que la tuberculose tue une moitié de ses victimes et où l'on voit que la grippe saisonnière a commencé de passer. Quatre cas avaient été rapportés durant la semaine close le 21 janvier, et quatre décès.

A ce propos, M. le Dr S. Boucher demande aux médecins et aux citoyens en général de faire connaître au service d'hygiène tous les cas d'influenza. Nous avons, disait-il à notre représentant, un peu plus de cas qu'à la même date l'année dernière. Mais, a-t-il ajouté, rien n'indique qu'une épidémie éclate cette année. La population a besoin d'être quand même de précautions.

DERNIERE SEANCE DU CON. DES FERMIERS

Les Fermiers-Unis de Québec ont tenu, la dernière séance de leur congrès, hier soir, en la salle des réunions des Artisans Can.-Français. La séance, qui était sous la présidence de M. Clément, président de l'Association, fut marquée par une longue conférence de M. Léopold Houle, sur la loi des liqueurs de la province de Québec et les pouvoirs de la Commission des Liqueurs et par quelques résolutions relatives à différentes questions.

C'est ainsi que M. Léopold Houle a soumis la rédaction d'une résolution demandant le rappel de la loi actuelle des liqueurs et le retour à l'ancien état d'avant les vendeurs autorisés.

Une autre résolution adoptée demandait la construction de barrières à tous les passages à niveau, dans le but de prévenir les accidents.

Il y eut aussi quelques autres résolutions d'un caractère secondaire et de moindre importance.

La séance a pris fin ensuite.

CHRONIQUE MONDAINE

Madame Pierre Roannes Bisailon recevait, samedi, à l'heure du thé, les dames de sa fille Suzanne. Madame Hector Bisailon, Madame Albert Lefort, Madame Louis Béique et Madame Ernest Valin servaient le thé et les glaces, aides de Mesdemoiselles Marcelle Bélanger, Jeannette et Yvette Lemieux, Jeanne et Marcelle.

Nos
Institutions Nationales

La Société des Artisans Can.-Français

FONDEE EN 1876

Un bilan fort remarquable

Actif liquide au 31 décembre 1921

TITRES	Prix d'achat	Valeur au pair
Obligations de Fabriques	\$ 246,108.68	\$ 246,108.68
Obligations de Corporations Episcopales et de Communautés Religieuses	284,000.00	284,000.00
Obligations de Commissions Scolaires	1,090,446.38	1,106,393.31
Obligations de Municipalités	3,130,546.50	3,296,377.29
Obligations des Gouvernements Fédéral et Provinciaux	396,907.05	444,866.36
Dépôts aux différents Gouvernements	92,287.00	92,000.00
Immeuble de la Société, 20 rue St-Denis	104,483.76	130,000.00
Prêts aux sociétaires, sur polices	410,595.32	410,595.32
Banques Hochelaga, Nationale, Provinciale	65,947.09	65,947.09
	\$5,821,321.78	\$6,076,287.96

Comme on peut le constater, la Société repose sur des bases incontestablement solides et est une des plus importantes institutions financières canadiennes-françaises. C'est aussi une de nos plus belles oeuvres.

SECURITE D'ABORD

Fidèle à la devise de ses fondateurs, la SOCIÉTÉ DES ARTISANS travaille constamment à mettre ses assurés et ses rentiers voyageurs à l'abri de toute éventualité.

Bureau-chef : 20, rue SAINT-DENIS, Montréal

Plus de 600 succursales au Canada et aux Etats-Unis.

MARINE MARCHANDE DU GOUVERNEMENT CANADIEN LIMITEE

SERVICE DE LIVERPOOL

De St-Jean, N.-E. S.S. Canadian Ranger, 14 Fév.

SERVICE DE LONDRES

De St-Jean, N.-E. S.S. Canadian Trader, 14 Fév.

SERVICE DE GLASGOW

De St-Jean, N.-E. S.S. Canadian Aviator, 14 Fév.

SERVICE DE CARDIFF & SWANSEA

De St-Jean, N.-E. S.S. Canadian Navigator, 14 Fév.

SERVICE D'AUSTRALIE ET NOUVELLE-ZELANDE

De Halifax, N.-E. S.S. Canadian Miller, 22 Fév.

SERVICE DE BARBADOS, TRINIDAD (N) ET DEMERARA

De Halifax, N.-E. S.S. Canadian Logger, 10 Fév.

Le cargo de Trinidad pour Port d'Espagne et San Fernando sera accepté aux mêmes tarifs.

SERVICE DE NASSAU, KINGSTON ET BELIZE

De Halifax, N.-E. S.S. Canadian Forester, 3 Fév.

SERVICE DE ST-JEAN, TERRE-NEUVE

De Halifax, N.-E. S.S. Canadian Sapper, 4 Fév.

Transporte un nombre limité de passagers de cabine.

*Transporte des passagers de 1ère classe seulement.

S'adresser à W. A. Cunningham, Agent général de fret, 210 rue Saint-Jacques, Montréal, P.Q.

SUD-AFRICAIN

Service régulier de St-Jean Ouest, N.-B.

S.S. KWARRA, 28 Février

OUEST-AFRICAINE

Nouveau service canadien aller et retour aux côtes ouest de l'Afrique.

Pour tous renseignements, s'adresser à ELDER-DEMPESTER & CIE LIMITED

133 Edifice Board of Trade, Montréal, P.Q.

CARTES D'AFFAIRES

Avocats

GONIN, LEMIEUX & PARENT

Avocats

Chambre 808, Tél. Main 3093
607, Montréal, Feut. 11, Place d'Armes.
45-46

GEOFFREY, GEOFFREY & PRUD'HOMME

Avocats

No 112 RUE ST-JACQUES
Victor Geoffrey, C.R.
Gaston Geoffrey, C.R.
Nouveau Téléphone, CR
Boîte postale 1953, Feut. 11, Place d'Armes

Charles Lorin

Peintre - Décorateur

Entrepreneur général

Téléphone St. Louis 2291,
166, rue Christophe-Colomb
MONTREAL.

223-C.P. 110

P. J. B. INVENTION

En tous pays, le 1er GUIDE DE L'INVENTION qui sera envoyé gratuitement à tous les inventeurs.

214 rue Laurier, Montréal

Beaujeu, François Bisailon et Marcelle le Valin.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Procès à huis clos pour assaut. — En Cour d'appel. — Bref contre le juge Lanctôt. — Les fermiers ont créance privilégiée. — En Cour de pratique.

Le juge Weir a rendu jugement, hier après-midi, dans la cause de Dame Helen Murray versus William M. Hall et al. La cause a été plaidée par devant jury et a huis clos.

La demanderesse se plaint que le 7 août 1920 d'avoir été la victime d'un assaut de la part du défendeur Hall. Le 10 du même mois, la demanderesse écrit au défendeur lui demandant la somme de \$100.00 en dédommagement.

En réponse à cette lettre, elle reçoit une lettre de M. Moran, défendeur et qualifié, l'invitant à se rendre au bureau d'un M. McLaughlin. La demanderesse se rend au bureau de McLaughlin, qui la menace de la mettre sous arrestation pour chantage. La demanderesse prétend que les défendeurs ont conspiré pour l'amener à signer un écrit. Cet écrit fut signé et exécuté par Hall de toute responsabilité.

Le défendeur Hall nie la plus grande partie des allégations de la demanderesse. Cependant, il admet avoir reçu une lettre de la demanderesse, les défendeurs Moran et McLaughlin ont admis la visite de la demanderesse à leurs bureaux; mais aucune conspiration n'existe.

Le juge sur l'avis du jury a maintenu la défense et renvoyé l'action.

CAUSES ENTENDUES EN APPEL.
La Cour du Banc du Roi, division d'Appel, devant trois juges, a continué de siéger, hier. Les juges Guérin, président, Allard et Tellier, siégeant.

Dans l'avant-midi, la cour a entendu la cause de Lussier et Montreal Light, Heat and Power Co. Ltd. Dans cette cause l'appelant se plaint que l'intimité ait été rompue sur sa propriété. Le jugement avait été rendu en Cour Supérieure par le juge Monnet.

Hier après-midi, la cause de Rochon et Mathys a été entendue. Dans cette cause, il s'agit d'un appel d'un jugement rendu en Cour Supérieure par le juge Marchand. L'appelant avait conclu avec l'intimé un contrat pour l'installation d'un certain nombre de lumières électriques. Le contrat n'aurait pas été rempli à la lettre par l'appelant. Le tribunal a pris la cause en délibéré.

Ces deux causes avaient été inscrites préalablement sur le rôle de la Cour de Révision, mais ont été transférées à la Cour d'Appel, après l'abolition de la Cour de Révision. Samedi, le 28 janvier, deux causes de la Cour de Révision avaient été entendues par la Cour d'Appel. Ce sont: Gratton et Prendergast, Cohen et Bloomfield. Les appels en appel de deux jugements rendus par le juge Lafontaine et par le juge Marchand.

La Cour du Banc du Roi a aussi entendu la cause de Antoine Routhier et al. vs. Bignard, inscrite sur le rôle de la Cour d'Appel. Il s'agit de l'adjudication d'une propriété que l'on prétend être inaliénable.

Il est probable que la cour sera adjournée aujourd'hui. Les jugements seront rendus à la fin de ce mois-ci.

BREF D'INJUNCTION.
L'hon. juge Coderre a permis d'émancipation d'un bref de prohibition contre le juge Humeau, Lanctôt et M. H. Lambert, marchand. Le requérant était M. Emile Guyon, marchand, représentant son oncle, M. Georges Robert. Le requérant alléguait qu'il fut arrêté, le 19 janvier, sur mandat signé par le juge A. Bazin, à la suite d'une plainte portée par M. H. Lambert, l'accusant d'avoir, le 18 octobre, dans le quartier No 20, encouragé, aide, conseillé, facilité la commission d'un acte de subordination de personnes, défendu en vertu de la Charte de Montréal (article 240) et d'avoir ainsi agi avec connaissance et intention de commettre cet acte.

Il comparut devant le juge Leet, le 19 janvier, et fut admis à caution. Le juge, comme si l'infraction reprochée était une offense criminelle, fixa l'enquête préliminaire au 26 janvier. A cette date, il comparut devant le juge Humeau, Lanctôt, mais il s'objeta la juridiction du tribunal, déclarant que le juge Lanctôt, siégeant comme magistrat de police, n'avait pas juridiction de faire subir à l'accusé une enquête préliminaire, l'accusation portée en vertu de l'article 240 de la charte ne comportant pas une offense criminelle "indictable".

Il alléguait que la dénonciation ne pouvait être faite en vertu de l'article 274 de la charte de Montréal et qu'ainsi le magistrat Lanctôt n'a pas droit de procéder à une enquête préliminaire en cette cause parce que, d'après l'article 240, la faute commise est passible d'une amende et, à défaut de paiement, de l'emprisonnement et non de l'emprisonnement seul. Il alléguait donc que le juge Lanctôt a excédé sa juridiction en ordonnant au requérant de comparaître de nouveau devant lui.

Le requérant prétend que seule la Cour du recour, en vertu de l'article 241, ou la Cour supérieure, en vertu de l'article 266, ont juridiction.

Me Georges Robert a exposé les raisons de son client de demander le bref de prohibition dont l'émancipation a été immédiatement accordée par l'hon. juge Brunson.

Le bref est rapportable dans les délais légaux.

L'hon. juge Panneton a rendu jugement ordonnant à E. Garneau, liquidateur, de créditer au nom d'Irwin Thompson et autres, fermiers des Cantons de l'Est, la somme de \$273.17 pour la créance qu'ils avaient livrée à B. D. Hafford, manufacturier de beurre. D'après un arrangement avec Hafford, maintenant insolvable, les fermiers portèrent de la créance et Hafford, après avoir fabriqué le beurre, le vendait et gardait pour lui le solde, au prix de vente aux fermiers.

L'hon. juge Panneton déclara que les fermiers démontrent les propriétaires du beurre et que c'est leur droit d'être crédités pour la somme mentionnée.

THEATRES

Théâtre Canadien-Français

"LES NOUVEAUX RICHES"

Avec "Les Nouveaux Riches" le théâtre Canadien-Français tient un de ses plus gros succès. Cette œuvre remarquable, superbement jouée, admirablement montée a des premières fois conquies d'émotion la faveur du public. On comprend l'engouement qu'elle a eu à Paris où des centaines et des centaines de représentations n'ont pas épuisé le succès. C'est une œuvre qui s'adresse à tous, que tout le monde peut voir, une œuvre intéressante, captivante et amusante.

C'est une œuvre aussi amusante, car on rit souvent, quand on est un peu fatigué, qu'on y va de sa petite larme et n'est que pour un court instant.

Des spectacles comme "Les Nouveaux Riches" posent un théâtre car la pièce est difficile de marquer et exige des artistes pour la jouer. M. Pierre Durand s'y taille un vrai triomphe, c'est un des plus beaux rôles de sa carrière. Il est très bien secondé par Mmes Madeleine Grandet, sa sœur et bonne épouse; Jane Max, Lucienne Ansay, et dans des rôles moins importants Mmes Germaine Vihery, Marie Ditz, Marthe Thiery, etc., et de côté masculin il faut citer M. Henri Miral, El. Vallee, G. Dauriac, A. Godeau, G. Floquet, R. Fleury, P. Jacmin, F. Lombard, etc.

Les décors sont très beaux, très frais et très justes.

Pour dimanche, la direction prépare un spectacle sensationnel "Fédora", le drame de Victorien Sardou, avec Mme Germaine Vihery dans le rôle titre qu'elle a créé à Montréal et Lombar dans Louis Ivanoff, ils seront entourés de toute la troupe.

Pour la semaine suivante on répète activement "Les Marionnettes", le chef-d'œuvre de Pierre Wolff, avec une distribution toute nouvelle et une mise en scène qui va surprendre les amateurs de théâtres.

Théâtre Capitol

Le film à l'affiche au Capitol la semaine prochaine sera "Three Live Ghosts", œuvre due à Frederick Isham. On se souvient que la représentation de la pièce ici dernièrement a été un succès. Le sujet de la vue se déroule à Londres et l'on voit les droits historiques de la capitale anglaise ce qui ne contribue pas peu à donner au film un vif intérêt.

Les artistes ont été choisis avec attention.

Les trois acteurs qui ont figuré dans la première de la comédie apparaissent sur l'écran; Norman Kerry, dans le rôle de l'Américain qui s'enrôle dans l'armée britannique; Edmund Goulding et Cyril Gladwick, comme le vétérinaire blessé, Anna Nilsen tient un rôle en vedette.

Cette comédie distribuée par la M.P. incomplète distribution fournit déjà une idée de la représentation de ces habitudes du chic cinéma de l'ouest auront la bonne fortune d'admirer la semaine prochaine.

Le film est basé sur la fausse nouvelle de la mort de trois soldats qui sont bien en vie et la vue commence avec leur évasion d'une prison allemande.

Une comédie et des numéros de chant complètent le programme sélect du Capitol.

"The Conquering Power", adapté d'Eugénie Grandet constitue un succès cette semaine. Des milliers ont applaudi ce film. Il convient de dire qu'elle est une représentation de premier ordre, cette vue où figure Valentino. Le prologue est une adaptation des "Cloches de Corneville". Le programme comporte aussi des scènes de la vie du pape Benoît XV.

Théâtre His Majesty

Un favori du public montréalais, le jeune ténor américain Walter Scanlan, tiendra un rôle de première importance au théâtre His Majesty, la semaine prochaine. George M. Gaits présentera "Irish Eyes", comédie pétillante d'esprit et de vivacité, œuvre de Edward E. Rose, l'un des meilleurs peintres des traits caractéristiques de la race irlandaise.

La scène se passe à Galway, la cité des églises, située sur la côte ouest de l'Irlande et sur les hauteurs de la rivière Hudson. M. George M. Gaits est le meilleur en scène et n'a rien négligé pour en faire un succès. La présence de Walter Scanlan parmi la troupe en est un gage. Scanlan a une voix charmante et ses disques se trouvent dans toutes les maisons.

Les principales chansons de son répertoire sont: "The road to my love", "An Irish Song", "My Gaway Rose", "Mavourneen", "Will live as long as life and love shall last", "Jung and Kathleen".

Théâtre Princess

Per suite du succès remporté par Daphne Pollard, au cours de cette semaine, la direction du Princess a décidé de la réengager et elle est assez heureuse pour annoncer aujourd'hui à ses habitués qu'elle a réussi à prolonger d'une semaine l'engagement de cette comédienne. Elle présentera un répertoire nouveau de chansons prises dans les revues de Music Hall anglais. On sait les éloges qui ont été faits de cette comédienne par tous les critiques en Amérique et on apprendra avec plaisir qu'elle sera encore à l'affiche la semaine prochaine comme attraction spéciale.

On mettra aussi sur le programme Edith Taliaferro, jeune et déjà au rang des célébrités de la scène. Elle s'est rendue populaire par les rôles juvéniles qu'elle a remplis durant plusieurs années, commençant très jeune dans le théâtre. Elle nous arrive avec un programme choisi qui ne manquera pas de plaire.

Kate Elinore et Sam Williams présenteront leur nouvelle version de "Wanted a cock", très spirituelle comédie. Parmi les autres numéros on verra Irving et Jack Kaufman, chanteurs; les sœurs Morak, deux Belges, qui font de l'équilibriste comme on marcherait sur la rue; "The Unusual Duo", Frank Fivick et George Jenney, qui présenteront un numéro de patins à roulettes de tout premier ordre. Les autres numéros seront annoncés samedi.

Théâtre Orpheum

Une très sympathique réception a été faite aux acteurs de l'Orpheum, cette semaine, alors qu'on inaugurait le système des pièces avec troupe permanente. L'excellente interprétation que les acteurs donnent de "The Storm" laisse entrevoir un autre succès marqué pour les représentations de la semaine prochaine avec "Twin Beds", la délicieuse comédie qui a remporté tant de succès partout où elle a été mise à l'affiche.

Dans une discussion on l'on parle

de productions théâtrales on s'est à maintes reprises demandé pourquoi cette comédie "Twin Beds" conservait tant de temps et l'intrigue en est délicieusement montée. C'est la vie de tous les jours dans une maison à appartements dans une grande ville. "Twin Beds" reflète les incidents qui se produisent tous les jours et nombreux sont ceux qui vont l'entendre qui se souviennent d'avoir passé par les expériences dévoilées dans cette comédie. Voilà pourquoi on aime toujours à assister à ces scènes de vie accidentée et pleine d'humour et de verve.

Les personnages sont ceux de la vie réelle. Un jeune homme, blasé de la vie de clubman social, se marie et veut être tranquille, mais malheureusement, il prend une toute jeune fille qui ne connaît rien de la haute vie sociale et qui veut la voir de ses yeux. Il y a rien de plus délicieux que les petites scènes qui se déroulent durant toute la pièce, les flirts, les rencontres inattendues, les petites disputes, etc.

M. David Herblin et Mlle Edna Preston rempliront les deux principaux rôles avec un entrain très agréable. Il faudra donc voir "Twin Beds", la semaine prochaine à l'Orpheum.

Théâtre Loew's Court

Le Loew's Court représentera dimanche, lundi et mardi de la semaine prochaine "Saturday Night", l'une des plus belles productions de Cecil B. de Mille. Les principaux rôles sont remplis par Conrad Nagel, Loatrice Joy, Theodore Roberts et autres étoiles.

Mercredi et jeudi, il y aura un programme double, comprenant "Discontented Wives", avec J. P. McGowan, et la fameuse histoire mystérieuse "My Lady's Garter". Vendredi et samedi, le fameux film européen "Quo Vadis" sera à l'affiche.

Toutes les jolies filles résidant à l'est de Saint-Laurent sont invitées au concours de beauté du Loew's. On pourra se renseigner auprès de la direction du Loew's Court. Un nombre des prix se trouve un voyage à New York, avec chaperon. Les frais d'hôtel et le transport seront payés.

Les autres candidates heureuses auront aussi la chance d'apparaître dans les vues animées.

Les soirées spéciales du Loew's Court deviennent très populaires. Mardi soir, il y aura concours de danse et plusieurs autres surprises promises par la direction. Vendredi soir, des prix en argent seront distribués, et samedi il y aura le concours hebdomadaire de beauté des bébés. Des prix spéciaux seront attribués aux vainqueurs.

Au Loew's

La dernière pellicule de Bert Lytell "A Las Ladyfingers" sera à l'affiche au Loew's pendant tout la semaine prochaine. C'est une histoire d'aventure et d'amour due à la plume de Bayard Veiller auteur de "The Thirteenth Chair", et de plusieurs œuvres importantes.

M. Lytell dépeint le caractère d'un jeune bandit qui se joue des policiers les plus rusés. Ses aventures sont des plus excitantes.

Plusieurs étoiles apparaîtront dans le vaudeville. Il y aura le trio Fred Gray dans "The New Bellows", comédie agrémentée de chant et de danse; lit.

les Hayoffs; Madie de Long, dans ses œuvres comiques; Hayes et Lloyd, dans un répertoire musical; et Moore et Fields dans une comédie désopilante "Spilling the Beans".

"The Straphangers", film extraordinairement comique, est aussi au programme. La direction annonce pour la semaine prochaine un concours de beauté parmi les Canadiennes. Les conditions sont simples et les prix comprennent un voyage gratuit à New-York d'une semaine, dépenses payées. On a divisé la ville en deux sections; celle à l'est du boulevard St-Laurent, où les concurrentes devront aller au Loew's Court, et celle à l'ouest de Saint-Laurent où les concurrentes iront au Loew's.

BAL DE LA SOCIÉTÉ DE BIEN-FAISANCE BELGE

La société belge de bienfaisance organise, le 23 février prochain, dans les salons du Ritz-Carlton Hotel, un bal de charité sous le haut patronage conjointement de l'hon. Dr Beland, ministre fédéral de la Santé et du Rattachement des Soldats, et de M. Maurice Goor, consul général de Belgique au Canada.

Cette réunion mondaine, qui sera honorée de la présence de M. le ministre fédéral Beland, de M. Maurice Goor, consul général de Belgique au Canada, et de M. John Van Rieckstall, consul de Belgique à Montréal, est appelée, grâce à la collaboration active du comité des dames, à obtenir un beau succès.

On peut se procurer des billets au prix de \$3 au consulat de Belgique, 20 rue St-Jean; au Ritz-Carlton; à la maison Archambault, ou chez les dames du comité. Celui-ci est composé comme suit: présidente, Mme John Van Rieckstall; vice-présidentes, Mmes Henry Laureys et A. Fyen; trésorière, Mlle Joseph Chabaille; secrétaire, Mlle Tanguay; conseillères, Mmes de Verneuil, Delalande, L. L. Rodier, de Sola, Baronne d'Halewyn, R. Durand, de Martigny, J. L. Tarte, Brunet, Mériot, Tessier, Asselin, Pigeon et A. A. Thibaut.

UN SOUVENIR DE GARCIA MORENO

Le président de la république de l'Equateur, Garcia Moreno, dont on célébrait récemment le premier centenaire, avait la réputation d'être fort autoritaire.

On pourrait en donner des preuves multiples. En voici une entre autres. Il visitait à Quito, capitale de l'Equateur, un hôpital. Il arrive dans une salle où des malades étaient couchés sur de simples nattes. Avait le directeur de l'hôpital qui l'accueillait, il l'invective contre cette négligence. Pour s'excuser, celui-ci invoque "le manque de ressources".

Alors Garcia Moreno: "Comment, monsieur le directeur, vous qui êtes bien portant, vous couchez dans un bon lit et ces malheureux, qui sont souffrants, n'ont qu'une natte, pour reposer leurs membres douloureux? Je vous ordonne de céder votre lit à l'un d'eux et vous ne le reprendrez que quand tous ces malades auront chacun le leur."

On assure que, dès le lendemain, chacun des malades était pourvu d'un lit.

L'EXPOSITION PROVINCIALE DES GRAINS DE SEMENCE

Elle aura lieu à Québec, à l'Académie Commerciale, les 14, 15 et 16 mars prochain. — Des représentants des gouvernements provincial et fédéral seront présents. — Les conditions à remplir par les concurrents. — Concours pour garçons et filles.

La douzième exposition provinciale des grains de semence aura lieu les 14, 15 et 16 mars 1922, à Québec, dans l'édifice de l'Académie Commerciale, avenue Chauveau, près de l'Hôtel de ville. Cette exposition sera tenue sous les auspices du ministère de l'Agriculture de Québec, avec la coopération du ministère fédéral de l'Agriculture.

Les cultivateurs et tous ceux qui s'intéressent à l'agriculture sont invités à visiter cette exposition.

On pourra voir par le programme que nous donnons plus bas que cette exposition sera des plus intéressantes et que, comme toutes les expositions passées, elle sera fort bien accueillie par tous les cultivateurs et par le public en général. En outre de l'exposition et des expositions, il y aura aux différentes séances des conférences et des discours par des personnalités importantes, notamment le ministre de l'Agriculture de Québec, des représentants officiels du ministère de l'Agriculture d'Ottawa et de l'Association. Discours, conférences, discussions.

Mardi, 14 mars 1922.
De 9 h. à 5 h. a.m. — Vente à l'enchère des grains exposés.

Mardi, 14 mars 1922.
De 9 h. à midi. — Expertise des semences.

Mardi, 14 mars 1922.
De 2 h. p.m. à 5 h. p.m. — Concours pour juger les grains de semence.

Mardi, 14 mars 1922.
De 8 h. p.m. — Conférence de l'Association Canadienne des Producteurs de Semences, sous la présidence de M. F. N. Savoie, secrétaire du ministère de l'Agriculture et membre du bureau de l'Association. Seront présents à cette réunion: l'hon. ministre de l'Agriculture de Québec, les représentants officiels du ministère de l'Agriculture d'Ottawa et de l'Association. Discours, conférences, discussions.

Jeudi, 16 mars 1922.
A 10 h. a.m. — Vente à l'enchère des grains exposés.

Jeudi, 16 mars 1922.
A 5 h. p.m. — Clôture de l'exposition.

La salle de l'exposition est ouverte tous les jours de 9 h. a.m. à 5 h. p.m.

Le public est invité à visiter les expositions.

L'entrée est gratuite.

ASSOCIATION LIBÉRALE DES ITALIENS

La section italienne de l'Association Libérale Dorion a tenu une grande assemblée à la salle Bélisle, angle des rues Boyer et Beaubien. M. Daniel Kochenberger, président de la section Saint-Edouard, présidait.

M. Kochenberger, après avoir expliqué le but de l'assemblée, présida aux élections pour l'année courante, qui ont donné le résultat suivant: Président, M. Leon Gagliardi; 1er vice-président, A. Pozzi; 2e vice-président, Salvatore Ricci; secrétaire, D.-H. Lanno; assistant-secrétaire, Joseph Amoros; trésorier, Niccolò Iannoni; assistants-trésoriers, R. Aceti; commissaires-ordonnateurs, P. Colameo et Félix Carlo; syndics, MM. Jos. Leone, N. Fiorilli et G.-A. Suro; directeurs, MM. Jean Florio, Crist. Martini, S. Villani, E. Ricciardi, F. Camino, Leonardo Lepore, Angelo Gagliardi, F. Ciavarrò, Dom. Chiochio et M. Micarelli.

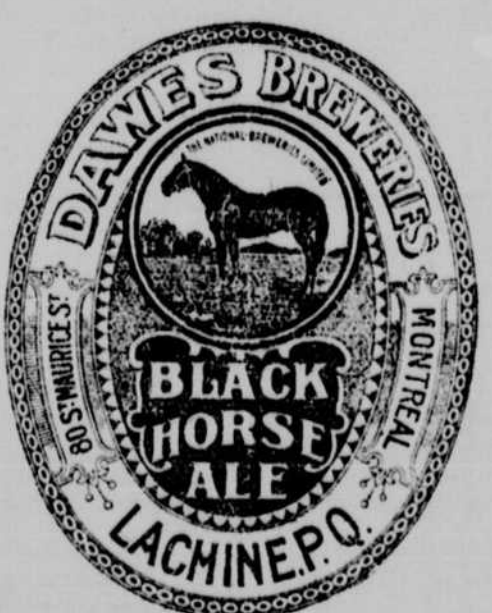
MM. Daniel Kochenberger, C. Bourassa, L. Gagliardi et d'autres officiers adressèrent la parole, exposant le programme du parti libéral et il fut décidé de donner le nom suivant à la nouvelle association: Association Libérale Dorion, section italienne. Cette association est la première de ce genre fondée au Canada et elle compte déjà près de 200 membres, demeurant dans la division Saint-Denis.

"Ce qu'il y a de Meilleur"

Les Bière et Porter

BLACK HORSE

de DAWES



The National Breweries Limited

Plus de 100 ans d'expérience dans chaque bouteille

COUR SUPÉRIEURE DIVISION DE PRATIQUE

Le 10 janvier 1922.
Président: hon. juge Brunson.
Jugements rendus dans les causes suivantes:
E. Vaillancourt vs Ida Lévesque, Lussier et al. Jugement pour \$100.00, Coderre, j.
M. Simon et al. vs B. Humeau et al. Jugement pour \$100.00, Coderre, j.
J. G. Duhamel, esquil, intervenant.

Les Grains

Chicago, 2. — La hausse brut
prix à Liverpool, et la nou
les disponibilités sur le ma

	Ouv.	Max.	Min.	I
1954-55	119	119½	118½	
1955-56	105½	105½	103½	

... ..	33%	34%	33%
... ..	35%	36%	35%
... ..	35	36	35%
... ..	40	40	39%
... ..	1800	1825	1800
... ..	1000	1005	1000
... ..	1025	1030	1025
... ..	940	945	937

tations du Board of Trade :
 le du Manitoba No 1 nord,
 le du Manitoba No 2 C.W.,
 4 ; No 3 C.W., 56 3-4 ; extré-
 mité, 53 3-4.
 le du Manitoba No 3 C.W.,
 1.
 le américain No 2 jaune,
 le jaune, 68 ; No 4 jaune, 6
 sur voie à Toronto, livra-
 nte.
 le d'Ontario, nominale.
 le d'Ontario, nominal.
 le nominal.

ge No 3 extra, 57 à 60.
rrazin No 2, 78 à 80.
igle No 2, 86 à 88.
rine de Manitoba, première
7.40 ; deuxième patente,
Toronto

—	1.15	7-8 à 3-4	1.16
t, 1.12			1.12

line	45 7-8 à 3-4	45
t,	45	45
ge	58 5-8	58
:	1.96 1-2	1.96
t,		1.97
gle	69 1-4	89
x au comptant :		
	No 1 ddr, 1.18 1-2; No 1	
	-4; No 2 nord 1.15 1-4; No	
	1.05 3-8; No 4, 99; No 5,	
	84 1-2, moulin, 90 sur	

A MINNEAPOLIS

**NOUVELLES DES CHEMIN
DE FER**

PACIFIQUE CANADIEN
 Montréal - Toronto - Hamilton.
 Les gares sont centrales.

La compagnie du Pacifique Canadien offre un service de trains rapide, sans changement, entre Montréal et Hamilton, Ont., dans les deux directions, tous les jours, sauf le samedi.

(Vers l'ouest)
 À partir de Montréal, gare Windsor, 10 h. 15 p.m.

arrive à Toronto, gare rue Yonge
 9 a.m.
 arrive à Hamilton, Ont., gare
 H. & B. Ry., à 9.55 a.m.
 (Vers l'est)
 arrive à Hamilton, Ont., gare de
 & B. Ry., à 8.00 p.m.
 arrive à Toronto, gare rue Yonge
 9 p.m.
 arrive à Montréal, gare Wind
 9 a.m.
 gare du T. H. & B. Ry. à 1
 est située sur la rue Jan
 des rues Main et King.

magasins, des banques,
es et des hôtels.
gare de la rue Yonge à Tor
au coeur de la partie résid
de Toronto et à la portée de
ville. Les tramways Yonge p
la porte.
wagons-lits à compartime
reculent sur ces trains comp
un buffet, qui permet de déj
avant d'arriver à destination
255-

**BANQUE D'EPARGNE
COTE ET DU DISTRICT
DE MONTREAL**

Assemblée générale annuelle
membres de cette banque aura
lieu au bureau principal, rue Saint-Jacques
à Montréal le treize février prochain
pour la réception des rapports
annuels et l'élection des directeurs.
Ordre du Conseil de Direction
A. P. LESPERANCE
Gérant-Général
Montréal le 12 janvier 1927.
243-19 janv. 2 fcs

autrefois des cité et district
al, mais maintenant de lieux
défendeur.
ordonné au défendeur, de co
e dans les 8 jours.
tréal, 31 janvier, 1922.
T. DEPATIE
Député-Protonotaire

284-1

LE COUT DES LOYERS DANS LES DIVERSES PARTIES DE LA VILLE

On signale une hausse assez prononcée dans certaines parties, tandis que, dans d'autres, les prix sont restés les mêmes. — Situation régie par la loi de l'offre et de la demande. — Déclarations de représentants de compagnies.

Malgré les prédictions faites dans certains milieux, il est évident que les propriétaires n'ont pas laissé passer le premier février sans augmenter dans plusieurs cas, le prix des loyers. Il ne peut y avoir qu'une cause à cette hausse et c'est la loi de l'offre et de la demande. Les locataires sont trop nombreux pour la quantité des loyers à leur disposition. Il en arrive aussi qui se voient fréquemment, deux et même trois familles dans le même logis. On n'hésite pas alors à payer un prix plus élevé qui réparti entre chaque famille fait une somme peu considérable, mais ceci a l'inconvénient en même temps de faire hausser les autres loyers et, de plus, ces conditions d'habitation sont contraires aux règles de l'hygiène, comme quelques-uns l'ont fait remarquer.

Nous disions plus haut que la hausse était due à la loi de l'offre et de la demande. A ce sujet, d'autres nous ont fait remarquer qu'elle était due à l'affaiblissement des locataires pendant le mois de janvier et vers les premiers jours de février. Chacun craint de ne pouvoir se caser à temps. Il n'en est pas moins vrai qu'il y a, le 1er mai, chacun s'est trouvé un logis. On se fait donc des craintes inutilement, à-on déclare.

D'autres nous ont déclaré enfin que la situation n'est pas aussi sérieuse qu'on le croit et que la hausse des loyers n'a pas été aussi prononcée qu'on le dit. Il y a bien des exceptions, mais dans bien des cas, les locataires ont renouvelé leurs baux aux mêmes taux. C'est ainsi que le représentant d'une compagnie importante a dit que celle-ci n'avait

haussé qu'un des nombreux logis sous son contrôle, et encore parce que ce logement n'avait pas été haussé depuis quelques années.

Les principales hausses se sont fait sentir dans le nord, dans l'ouest et dans quelques autres parties. Allons, les taux ont restés les mêmes. C'est probablement ce qui explique que dans certains endroits, l'on voit de nombreuses pancartes, tandis que dans d'autres parties il n'y en a pas du tout. On n'y a pas eu de hausse, les locataires ont conservé leurs loyers, tandis qu'ils ont refusé de renouveler leurs baux où il y a eu une hausse.

Une autre compagnie qui possède 700 loyers n'a changé les prix d'aucun de ces loyers. C'est ce qu'a déclaré le représentant de cette compagnie. Nous avons jugé, dit-il, qu'il était plus sage d'en rester aux termes actuels, parce que nous avons moins de difficultés avec nos locataires à l'expiration de chaque mois. Malgré la crise de chômage, nous avons toujours été bien payés jusqu'ici, ce qui ne serait peut-être pas arrivé, si nous avions exigé des conditions plus difficiles.

On a signalé des hausses particulièrement remarquables dans les maisons à conciergerie. Dans l'est, il y en a eu aussi, mais la hausse, d'une manière générale n'est pas très prononcée. Il se peut cependant qu'il y ait moins de démenagement cette année que par les autres années. Nous avons aussi constaté que dans Hochelaga, nombre de propriétaires avaient réduit leurs loyers, ce qui a été accueilli avec beaucoup de satisfaction.

ON ADOPTE EN TROISIEME LECTURE LE BILLOU PRIX LITTÉRAIRE

(Suite de la première page)
tant mettre à exécution, en encourageant la production des œuvres de nos écrivains et de nos poètes.

La Chambre, après avoir adopté quelques affaires de routine s'est adjournée. Il était alors tout près de sept heures.

(La séance)
Le gouvernement n'a répondu à aucune interpellation aujourd'hui, et dès le début de la séance, on reprit le débat sur le budget.

M. Smart fut le premier à adresser la parole, mais son discours qui dura à peine vingt minutes ne comporta rien de sérieux, au point de vue critique, vu le fait qu'à la séance d'hier, M. Smart son chef avait lui-même échoué dans sa tentative de trouver le moindre sujet sur lequel il eut pu établir clairement la vérité de ses avances.

Le député de Westmount se plaignit que le gouvernement ne dépensât pas encore assez pour la cause de l'éducation élémentaire ajoutant qu'il représentait aussi que les instituteurs, les inspecteurs d'écoles et les employés civils n'étaient pas assez payés.

M. Smart attribua à son tour la prospérité de la province au seul fait que nos industriels et nos commerçants sont plus actifs qu'ailleurs, n'ont absolument que le gouvernement n'ait été quelque chose dans le développement considérable de nos industries, depuis quelques années surtout, oubliant même les millions dépensés par nos autorités provinciales pour le développement de ces industries.

L'orateur déclara ensuite une partie des taxes provenant des automobiles pour les municipalités, déclarant ensuite que le gouvernement faisait acte de tyran en imposant la taxe sur les corporations.

Le député de Westmount reprocha aussi au gouvernement d'administrer les affaires de la province au moyen d'armées ministérielles pour ensuite critiquer l'administration du gouvernement relativement au commerce des liquores.

La Chambre applaudit longuement M. Henry Miles, député de St-Laurent, lorsque ce dernier se leva pour répondre à M. Smart.

M. HENRY MILES
Le député de St-Laurent débuta en faisant un superbe éloge du nouveau trésorier provincial, déclarant que le gouvernement n'avait su faire un choix plus judicieux en appelant à succéder à l'honorable M. Mitchell à ce poste important.

Il déclara ensuite que malgré qu'il ait écouté attentivement les remarques du député de Westmount, il ne parvenait pas à trouver une seule question nouvelle qui ait été traitée par ce dernier. Il ne s'en étonna pas, cependant, puisqu'il

M. Smart, par plus que ses partisans, peuvent sérieusement critiquer l'administration de notre province que l'on s'accorde partout à qualifier d'accomplie.

M. Miles s'accommoda avec M. Smart sur la question de l'éducation élémentaire, mais tout en reconnaissant que plus d'argent devrait être consacré à la noble cause de l'éducation, il ne reconnaît pas moins que le gouvernement, depuis quelques années surtout, a fait tout ce qu'il lui était possible de faire dans ce but; et d'ailleurs, les chiffres contenus dans le budget parlent d'eux-mêmes.

Parlant ensuite de la taxe des automobiles, M. Miles ne croit pas qu'elle devrait être laissée aux municipalités. Il avoue que cet impôt est prélevé en grande partie de citoyens demeurant dans des villes, mais il fait remarquer que ces automobiles sont utilisées pour le gouvernement, et constatant que le fait de la culture, que ne pouvait le faire les cultivateurs eux-mêmes, n'utilisant que très rarement ces véhicules.

M. Miles ne voit pas non plus une taxe plus juste que celle des corporations et de la loi M. Smart ou tout autre de lui priver d'une corporation solide ment établie comme toutes les autres, ne peut à acquiescer de ce impôt.

Expliquant ensuite les arrières de l'impôt sur le gouvernement, le député de St-Laurent déclara que le revenu de la province permettait à nos administrateurs d'acquiescer les charges d'office.

En terminant, dans l'ordre du jour de la séance, le député de St-Laurent déclara que le gouvernement n'avait pas su faire un choix plus judicieux en appelant à succéder à l'honorable M. Mitchell à ce poste important.

En terminant, dans l'ordre du jour de la séance, le député de St-Laurent déclara que le gouvernement n'avait pas su faire un choix plus judicieux en appelant à succéder à l'honorable M. Mitchell à ce poste important.

LE CLUB LIBERAL LAURIER-OUTREMONT

Une assemblée du club libéral Laurier-Outremont aura lieu vendredi soir, le 3 février, à 8 heures précises, à la salle Boismenu, 142 rue Laurier-Ouest. Tous les membres sont instamment invités à assister à cette assemblée avec un ami. Des questions importantes seront discutées.

LES DAMES PATRONNESSES DE L'HOP. ST-JOSEPH

La réunion mensuelle des dames patronnesses de l'hôpital St-Joseph des Convalescents, a eu lieu hier après-midi. Elles ont été avisées aux moyens de subvenir aux besoins de l'œuvre. L'hôpital traite actuellement vingt-cinq patientes, dames, jeunes filles ou enfants, en état de convalescence et de repos. Les malades sont pour la plupart soignées gratuitement. Comme l'institution ne reçoit aucune subvention de la ville ou de la province, elle est forcée de faire appel à la générosité publique. Les dames patronnesses ont donc décidé de tenir un eucure, le 21 février prochain, à l'académie Marie-Immaculée, 721 rue Marie-Anne est, sous le patronage du Dr Denis, député de la division St-Denis aux Communes. A la même assemblée, la directrice, Mlle Lavallée, a donné lecture de son rapport mensuel. L'élection du comité des dames patronnesses a aussi eu lieu.

LE BANQUET A L'HON. M. LAPOINTE

Québec, 1er. — Au banquet qui sera donné le 21 de ce mois, en l'honneur du ministre de la marine, l'hon. Ernest Lapointe, l'hon. P.-J. Paradis, conseiller législatif et organisateur en chef du parti libéral pour le district de Québec, présidera. Il aura à sa droite, l'hon. M. Lapointe et à sa gauche, l'hon. Mackenzie King, premier ministre du Canada.

LE DR POULIN FETE PAR SES COLLEGUES

Québec, 1er. — Ce soir un groupe de députés et d'amis du Dr Ernest Poulin organisait une réception intime pour célébrer joyeusement le 35e anniversaire du populaire député de la division Mont-Laurier.

Après le dîner, la soirée se passa le plus agréablement possible, puis M. Jos. Caron, député de Hull, se faisant interprète de tous ceux qui entouraient le héros de la fête, lui exprima les meilleurs vœux de ses collègues et lui présenta un cadeau fort original.

Tout ému, le Dr Poulin remercia ses amis de cette belle marque d'estime. Parmi ceux qui assistaient à cette fête on remarquait, entre autres, MM. W. Reed, député de l'Assomption; Armand Boisseau, député de l'Hyacinthe; Adolphe Laurendeau, député de Maisonneuve; Jos. Gauthier, député de Ste-Marie, et plusieurs autres.

Pas question d'embargo sur l'asbeste

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Québec, 1er. — Relativement à la nouvelle publiée par un journal de Montréal, que le gouvernement allait étudier un embargo sur l'asbeste pour contre-carrer le bill Fordney, l'hon. M. Nicol, trésorier provincial, a déclaré à la Presse Canadienne qu'il n'y avait rien de vrai dans la déclaration.

Le journaliste canadien s'est identifié avec nos progrès. Il fut le bras droit, le collaborateur recherché, apprécié de nos compatriotes qui mirent leur génie au service de l'organisation et du développement de notre pays. Le journaliste canadien a fourni des apôtres, des patriotes, des écrivains, des législateurs, des littérateurs et même des financiers, mais peu de millionnaires.

Ici, le chef de l'opposition, n'oubliant pas son rôle de plaignant de s'être pas toujours traité avec justice et souhaitait que les journalistes aient à l'avenir toute la liberté de prêcher et de respecter la vérité.

J'approuve de tout coeur, dit-il, l'idée du gouvernement, tout en soulignant après le jour où le peuple pourra lui-même encourager, apprécier et couronner ces chevaliers de la civilisation. J'ajoute en terminant que son oeuvre serait plus complète et plus louable. S'il pouvait intervenir pour que les ouvriers de la pensée aient à l'avenir la liberté de dire et de respecter la vérité.

Ces remarques de M. Sauvé lui ont valu à plusieurs reprises les applaudissements de la Chambre et le Secrétaire provincial lui-même, après la séance, remercia le chef de l'opposition pour la belle appréciation qu'il avait donnée de son oeuvre.

Les affaires de routine furent ensuite considérées, puis la Chambre fut adjournée à demain après-midi, à trois heures.

AU CONSEIL LEGISLATIF

Le Conseil législatif a tenu cet après-midi une autre courte séance de routine et il s'est ensuite adjourné à 8 heures.

On a voté la seconde lecture du bill changeant le nom de Mademoiselle Nellie Blanche McGowan, du bill autorisant le Barreau à admettre M. Max Liverman au nombre de ses membres et des bills autorisant le Collège des Médecins et Chirurgiens de la province de Québec à admettre M. Léonard D'Orge et René Thériault à l'exercice de la profession médicale.

Plusieurs requêtes présentées la veille ont été lues et reçues.

LA LOI POUR AIDER NOS COLLEGES CLASSIQUES

L'hon. M. David présentera le bill autorisant l'octroi de subventions AUX COLLEGES CLASSIQUES

Une somme de \$210,000 afin de perfectionner l'instruction secondaire

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Québec, 1er. — L'hon. M. David présentera dans quelques jours un bill accordant une allocation de \$10,000 aux Collèges Classiques de la province.

On sait qu'une demande avait été faite dans ce sens au premier ministre, il y a quelque temps par une nombreuse délégation des supérieurs de ces différentes institutions, et l'hon. M. Taschereau avait promis aux délégués que leur demande recevrait la haute considération du gouvernement.

Le bill qui présentera l'hon. M. David vient d'être publié et nous en donnons plus bas un aperçu. Loi autorisant l'octroi de subventions aux Collèges Classiques.

Attendu que depuis plus de deux siècles, les collèges classiques rendent des services incontestables à la population du Canada.

Attendu qu'ils ont jusqu'ici subvenu à peu près seuls aux frais de l'enseignement secondaire, dont des milliers de citoyens de cette province et de tout le continent ont profité.

Attendu que depuis leur fondation, ils donnent gratuitement, chaque année, l'instruction à nombre de jeunes gens.

Attendu qu'il est de l'intérêt de la province que l'enseignement secondaire continue à progresser.

Attendu que, pour mieux atteindre cet objet, il est urgent de mettre à la disposition des collèges classiques des subventions qui leur permettent de réaliser les progrès et améliorations qu'ils désirent et, notamment, d'envoyer aux écoles normales supérieures de Québec ou de Montréal ou d'ailleurs les élèves ou professeurs qui se destinent à l'enseignement secondaire.

En conséquence, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

1.— La présente loi peut être citée sous le titre de "Loi des Subventions aux Collèges Classiques".

2.— Un collège classique, au sens de la présente loi, comprend toute institution d'enseignement secondaire reconnue comme telle par le lieutenant-gouverneur en Conseil d'attribuer un certificat du surintendant de l'Instruction Publique comportant la demande de subvention, le rapport mentionné dans les articles 2939 et 2940 des statuts révisés, 1909.

3.— Il est loisible au Lieutenant-gouverneur en Conseil d'attribuer annuellement à l'enseignement secondaire une somme de \$210,000, payable sur le fonds consolidé du revenu de la province.

4.— A l'expiration de chaque année scolaire, il peut être octroyé une subvention de \$10,000 à chacun des collèges classiques dûment reconnus.

5.— Cette subvention est applicable à l'ameublement ou à la création de cabinets et de laboratoires, à l'achat de livres et, de façon générale, au perfectionnement de l'enseignement secondaire.

6.— Tout collège classique subventionné doit, autant que ses ressources le lui permettent, envoyer, chaque année, aux écoles normales supérieures de Québec, de Montréal ou d'ailleurs, des élèves ou professeurs qui se destinent à l'enseignement secondaire afin qu'ils y prennent les diplômes de compétence qui y sont conférés.

7.— Un collège classique peut appliquer une partie de la subvention qu'il reçoit au paiement de l'instruction qu'il a donnée gratuitement pendant l'année scolaire à des élèves pauvres.

8.— A l'expiration de chaque année scolaire, tout collège classique subventionné doit transmettre au surintendant de l'Instruction Publique un état indiquant le nombre de ses professeurs diplômés d'une école normale supérieure, les matières que ces professeurs enseignent ainsi que le nombre d'années qu'ils ont consacrées à l'enseignement secondaire.

9.— Le secrétaire de la province est chargé de l'exécution de la présente loi.

10.— La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

Il entend les concerts dans son lit

(Cable de la Presse Associée)
Londres, 1er. — Le comble du confort pour écouter des concerts par téléphone sans fil a été réalisé par Ronald Gurd, un amateur. En faisant appel à son génie inventif, il a pu trouver un appareil qui lui permet de rester couché le soir et d'entendre la reproduction dans sa chambre de la musique jouée à plusieurs centaines de milles.

Un somnifère de lit fit l'affaire de l'inventeur Gurd, qui se dit que l'appareil sans fil de son matelas ferait un excellent appareil récepteur. Il enleva les fils aériens au-dessus de sa maison. Il relia un bout du somnifère au sol et l'autre bout à l'appareil récepteur et à l'amplificateur.

Le cabinet Cunha Leal donna sa démission le 2 janvier mais le président Almeida refusa de l'accepter et elle fut retirée quelques jours après. Le cabinet continua à exercer les pouvoirs et ordonna que des élections parlementaires aient lieu le 26 janvier.

Elles ont eu pour résultat l'élection de 73 députés, de 41 libéraux, de 15 monarchistes et de 16 membres de différents partis.

Créé chevalier de St-Jean-de-Latran

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Ottawa, 1er. — Antonio Desjardins, avenue Champlain, 141, vient de recevoir l'une des plus hautes distinctions que l'Eglise catholique puisse conférer à un laïque. Il a reçu avis aujourd'hui qu'il le pape Benoît XV, le 30 novembre dernier, l'avait créé Chevalier de l'Ordre de St-Jean de Latran.

Cette distinction lui donne droit à une audience privée avec le pape. Son père et son oncle firent partie du corps des Zouaves canadiens et furent tués en 1871.

Souris qui prive une ville de lumière

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Fredericton, 1er. — Une souris prive aujourd'hui la ville de lumière et d'énergie depuis 5 heures 30 ce matin. La trottoirnette s'était égarée dans les commutateurs et produisit un court-circuit qui brûla tous les fils. Les citoyens furent obligés ce matin de s'éclairer à la chandelle ou à la lampe. Les journaux n'ont pu être publiés aujourd'hui. Les dégâts ont été réparés pour ce soir.

Déficit du gouvernement manitobain

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Winnipeg, 1er. — L'hon. Edward Brown, trésorier provincial, a déposé les comptes publics pour l'année fiscale 1921 à la Législature, cet après-midi. Les dépenses sur le fonds consolidé s'élevaient à \$10,401,695.48, tandis que les revenus sont de \$9,800,800.01, ce qui laisse un déficit de \$601,054.88.

La province a \$15,002,984.87 de titres et d'excédents de capital dans le Trésor au montant de 25 pour cent de la dette brute de la province qui est maintenant de \$61,929,870.34.

Rumeurs réfutées par la commission

La Commission des Liqueurs nous fait tenir le communiqué suivant relativement aux pourloires substantiels que donneraient certaines personnes pour obtenir des permis pour la vente des vins et de la bière.

"La Commission des Liqueurs fait actuellement une enquête pour établir le bien-fondé de plaintes qui lui sont parvenues, à l'effet que des personnes, prétendant jouir d'influence auprès des commissaires, procèdent à l'obtention de permis moyennant certaine somme d'argent que leur versent les pétitionnaires."

"Encore une fois, la Commission met les intéressés en garde contre ces procédés malhonnêtes. "Il n'est pas à l'avantage des personnes favorisées de payer de gratification à qui que ce soit, car dans chaque cas une déclaration solennelle est exigée du pétitionnaire à l'effet qu'il n'a pas payé, n'entend payer ou n'accepte de recevoir aucune gratification pour les privilèges octroyés. Si donc, par la suite, la preuve était faite qu'un détenteur de permis a versé pour son influence, le permis serait irrévocablement révoqué."

"Encore une fois, la Commission met les intéressés en garde contre ces procédés malhonnêtes. "Il n'est pas à l'avantage des personnes favorisées de payer de gratification à qui que ce soit, car dans chaque cas une déclaration solennelle est exigée du pétitionnaire à l'effet qu'il n'a pas payé, n'entend payer ou n'accepte de recevoir aucune gratification pour les privilèges octroyés. Si donc, par la suite, la preuve était faite qu'un détenteur de permis a versé pour son influence, le permis serait irrévocablement révoqué."

Sir Arthur Currie docteur en droit

(Dépêche de la Presse Associée)
Philadelphie, 1er. — Sir Arthur Currie, principal de l'Université McGill, recevra le titre honorifique de docteur en droit le jour anniversaire de Washington, le 22 février, à l'Université de Pennsylvanie. Sir Arthur sera l'orateur du jour.

IL AURAIT VOLE POUR \$5,000 DE BIJOUX

Jack Bertram Ransome, serviteur à l'emploi de M. A. F. C. Ross, Place Broadview, Westmount, est recherché par la police. Il est accusé d'avoir volé un poids de bijoux, évalués à \$800 à son ancien patron et d'avoir disparu en emportant \$5,000. Le vol aurait été commis le 18 janvier vers trois heures.

On craint que l'accusé ne soit sur la mer. Il est marié et sa femme était cuisinière à l'emploi de M. Ross. Tous deux ont disparu.

GRAVE INCENDIE A L'INDEPENDANT LAST

On estime à \$20,000 les dommages causés à l'établissement Independent Last, angle des rues Gaiques et Marie-Anne. L'incendie a éclaté, tard dans l'après-midi, hier. La première alarme était sonnée à 5,05 heures à l'aver-tisseur automatique de la manufacture. Cinq minutes après, des passants, apercevant de la fumée, lancèrent une nouvelle alarme à l'aver-tisseur No 677. Une aère fumée s'échappait de toutes parts. L'immeuble qui brûlait est une fabrique de formes de chaussure. Il se trouvait dans le sous-sol un stock considérable. C'est là que le feu aurait éclaté sous la marchandise. Il a fallu aux pompiers boulever-ser cette marchandise, avant de combattre efficacement l'incendie. Mais les stocks, ayant subi les dégâts de l'eau, sont perdus entièrement.

À l'heure de l'incendie, un des propriétaires de la boutique a essayé d'éteindre les flammes à l'aide d'un extincteur chimique. Une explosion se produisit.

L'immeuble, occupé au sous-sol par l'Independent Last, renferme aux étages supérieurs les établissements At-Jones Paper Box, où travaillaient trente jeunes filles au moment de l'incendie.

Tempête de grésil dans l'Ouest

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Ottawa, 2. — Les fils transcontinentaux du Pacifique Canadien ont été interrompus hier par une forte tempête de grésil à l'ouest de Sudbury. Le fil de la Presse Canadienne était brisé à l'ouest de Sudbury. Les nouvelles de l'ouest ont été envoyées dans l'est par voie de Chicago. Une légère tempête de neige s'est abattue sur Ottawa à 1 heure ce matin.

ARRETE POUR VOL D'AUTOMOBILE

Les détectives Ernest Bélanger, Philippe Bélanger, Eugène Martin et McClen ont opéré hier après-midi l'arrestation d'un individu nommé Juras pour vol d'une automobile. L'auto appartenait à M. Hector Dery, domicilié 509 rue Stewart. Elle avait été volée le 26 novembre 1921.

Comme les détectives passaient à l'angle des rues St-Denis et Beaubien

LES RELATIONS ENTRE LA FRANCE ET L'ITALIE

Un revirement en Italie pour intensifier les affaires avec la France.

On mande de Rome au "Journal": Les récents événements économiques et financiers semblent devoir produire, à effet plus ou moins brève échéance, un plus salutaire sur l'opinion publique en ce qui concerne les relations avec l'étranger, et plus particulièrement avec la France.

Un travail de réflexion s'accomplit, qu'on peut suivre, non pas tant à travers les milieux populaires que parmi les classes aisées et dans le monde des affaires. Celui-ci, notamment, paraît commencer à se rendre compte que la xenophobie qui était devenue de mode depuis un certain temps, n'a pas pu contribuer à aggraver la répercussion des derniers événements financiers.

L'opinion appelle et attendait plus spécialement d'au-delà des mers des manifestations de solidarité qui ne sont point produites. On s'est aperçu tout à coup qu'à force de vouloir spéculer sur l'isolement politique des autres on se trouvait soi-même financièrement et économiquement isolé.

On peut relever comme symptôme plus particulièrement significatif le fait qu'un bulletin officieux examinant les conséquences de la tension des rapports économiques franco-espagnols attire l'attention du monde des affaires sur la possibilité pour l'Italie de prendre, au point de vue des relations économiques avec la France, la place qui est abandonnée par d'autres. L'opinion appelle et attendait plus spécialement d'au-delà des mers des manifestations de solidarité qui ne sont point produites. On s'est aperçu tout à coup qu'à force de vouloir spéculer sur l'isolement politique des autres on se trouvait soi-même financièrement et économiquement isolé.

On peut relever comme symptôme plus particulièrement significatif le fait qu'un bulletin officieux examinant les conséquences de la tension des rapports économiques franco-espagnols attire l'attention du monde des affaires sur la possibilité pour l'Italie de prendre, au point de vue des relations économiques avec la France, la place qui est abandonnée par d'autres. L'opinion appelle et attendait plus spécialement d'au-delà des mers des manifestations de solidarité qui ne sont point produites. On s'est aperçu tout à coup qu'à force de vouloir spéculer sur l'isolement politique des autres on se trouvait soi-même financièrement et économiquement isolé.

On peut relever comme symptôme plus particulièrement significatif le fait qu'un bulletin officieux examinant les conséquences de la tension des rapports économiques franco-espagnols attire l'attention du monde des affaires sur la possibilité pour l'Italie de prendre, au point de vue des relations économiques avec la France, la place qui est abandonnée par d'autres. L'opinion appelle et attendait plus spécialement d'au-delà des mers des manifestations de solidarité qui ne sont point produites. On s'est aperçu tout à coup qu'à force de vouloir spéculer sur l'isolement politique des autres on se trouvait soi-même financièrement et économiquement isolé.

On peut relever comme symptôme plus particulièrement significatif le fait qu'un bulletin officieux examinant les conséquences de la tension des rapports économiques franco-espagnols attire l'attention du monde des affaires sur la possibilité pour l'Italie de prendre, au point de vue des relations économiques avec la France, la place qui est abandonnée par d'autres. L'opinion appelle et attendait plus spécialement d'au-delà des mers des manifestations de solidarité qui ne sont point produites. On s'est aperçu tout à coup qu'à force de vouloir spéculer sur l'isolement politique des autres on se trouvait soi-même financièrement et économiquement isolé.

On peut relever comme symptôme plus particulièrement significatif le fait qu'un bulletin officieux examinant les conséquences de la tension des rapports économiques franco-espagnols attire l'attention du monde des affaires sur la possibilité pour l'Italie de prendre, au point de vue des relations économiques avec la France, la place qui est abandonnée par d'autres. L'opinion appelle et attendait plus spécialement d'au-delà des mers des manifestations de solidarité qui ne sont point produites. On s'est aperçu tout à coup qu'à force de vouloir spéculer sur l'isolement politique des autres on se trouvait soi-même financièrement et économiquement isolé.

On peut relever comme symptôme plus particulièrement significatif le fait qu'un bulletin officieux examinant les conséquences de la tension des rapports économiques franco-espagnols attire l'attention du monde des affaires sur la possibilité pour l'Italie de prendre, au point de vue des relations économiques avec la France, la place qui est abandonnée par d'autres. L'opinion appelle et attendait plus spécialement d'au-delà des mers des manifestations de solidarité qui ne sont point produites. On s'est aperçu tout à coup qu'à force de vouloir spéculer sur l'isolement politique des autres on se trouvait soi-même financièrement et économiquement isolé.

On peut relever comme symptôme plus particulièrement significatif le fait qu'un bulletin officieux examinant les conséquences de la tension des rapports économiques franco-espagnols attire l'attention du monde des affaires sur la possibilité pour l'Italie de prendre, au point de vue des relations économiques avec la France, la place qui est abandonnée par d'autres. L'opinion appelle et attendait plus spécialement d'au-delà des mers des manifestations de solidarité qui ne sont point produites. On s'est aperçu tout à coup qu'à force de vouloir spéculer sur l'isolement politique des autres on se trouvait soi-même financièrement et économiquement isolé.

On peut relever comme symptôme plus particulièrement significatif le fait qu'un bulletin officieux examinant les conséquences de la tension des rapports économiques franco-espagnols attire l'attention du monde des affaires sur la possibilité pour l'Italie de prendre, au point de vue des relations économiques avec la France, la place qui est abandonnée par d'autres. L'opinion appelle et attendait plus spécialement d'au-delà des mers des manifestations de solidarité qui ne sont point produites. On s'est aperçu tout à coup qu'à force de vouloir spéculer sur l'isolement politique des autres on se trouvait soi-même financièrement et économiquement isolé.

On peut relever comme symptôme plus particulièrement significatif le fait qu'un bulletin officieux examinant les conséquences de la tension des rapports économiques franco-espagnols attire l'attention du monde des affaires sur la possibilité pour l'Italie de prendre, au point de vue des relations économiques avec la France, la place qui est abandonnée par d'autres. L'opinion appelle et attendait plus spécialement d'au-delà des mers des manifestations de solidarité qui ne sont point produites. On s'est aperçu tout à coup qu'à force de vouloir spéculer sur l'isolement politique des autres on se trouvait soi-même financièrement et économiquement isolé.

On peut relever comme symptôme plus particulièrement significatif le fait qu'un bulletin officieux examinant les conséquences de la tension des rapports économiques franco-espagnols attire l'attention du monde des affaires sur la possibilité pour l'Italie de prendre, au point de vue des relations économiques avec la France, la place qui est abandonnée par d'autres. L'opinion appelle et attendait plus spécialement d'au-delà des mers des manifestations de solidarité qui ne sont point produites. On s'est aperçu tout à coup qu'à force de vouloir spéculer sur l'isolement politique des autres on se trouvait soi-même financièrement et économiquement isolé.

On peut relever comme symptôme plus particulièrement significatif le fait qu'un bulletin officieux examinant les conséquences de la tension des rapports économiques franco-espagnols attire l'attention du monde des affaires sur la possibilité pour l'Italie de prendre, au point de vue des relations économiques avec la France, la place qui est abandonnée par d'autres. L'opinion appelle et attendait plus spécialement d'au-delà des mers des manifestations de solidarité qui ne sont point produites. On s'est aperçu tout à coup qu'à force de vouloir spéculer sur l'isolement politique des autres on se trouvait soi-même financièrement et économiquement isolé.

On peut relever comme symptôme plus particulièrement significatif le fait qu'un bulletin officieux examinant les conséquences de la tension des rapports économiques franco-espagnols attire l'attention du monde des affaires sur la possibilité pour l'Italie de prendre, au point de vue des relations économiques avec la France, la place qui est abandonnée par d'autres. L'opinion appelle et attendait plus spécialement d'au-delà des mers des manifestations de solidarité qui ne sont point produites. On s'est aperçu tout à coup qu'à force de vouloir spéculer sur l'isolement politique des autres on se trouvait soi-même financièrement et économiquement isolé.

On peut relever comme symptôme plus particulièrement significatif le fait qu'un bulletin officieux examinant les conséquences de la tension des rapports économiques franco-espagnols attire l'attention du monde des affaires sur la possibilité pour l'Italie de prendre, au point de vue des relations économiques avec la France, la place qui est abandonnée par d'autres. L'opinion appelle et attendait plus spécialement d'

LES PROGRES DU CLUB LIBERAL ST-PAUL DEPUIS SA FONDATION

Assemblée d'hier soir, on décide de choisir un nouveau local par suite du nombre grandissant des membres. — Une intéressante causerie du président, M. J. L. Marchand. — Félicitations à l'hon. Séverin Letourneau. — Une fête pour samedi soir.

Le club libéral Saint-Paul a tenu une grande assemblée, hier soir, sous la présidence de M. J. L. Marchand. Ce club, qui est tout jeune encore, puisqu'il n'a été fondé qu'au cours du mois de décembre, dans le cadre d'une activité extraordinaire par le travail qu'il accompli dans la division, et le nombre de ses membres augmente de jour en jour. Plus de deux cents membres étaient présents à l'assemblée. Ils ont passé une soirée agréable et chacun s'est déclaré satisfait de la manière dont le club savait mettre son programme en pratique.

La direction, du club avait invité pour hier soir, M. D. A. Lafortune, député de la division Jacques-Cartier aux Communes et patron du club, mais celui-ci retenu par une indisposition n'a pu assister.

Il y eut néanmoins une intéressante causerie par le président, M. J. L. Marchand, sur différentes questions actuelles, telles la session provinciale la nomination des membres de la Commission du Havre, et quelques autres sujets intéressants concernant la politique fédérale.

Le club a aussi adopté des résolutions de condoléances à l'adresse de feu le sénateur Boyer et de la famille du notaire J. S. A. Ashby, à l'occasion de la mort de Mlle Gertrude Ashby, et une résolution de félicitation à l'adresse de l'honorable Séverin Letourneau, nommé juge de la Cour du Banc du Roi. Ces propositions furent adoptées à l'unanimité.

M. J. L. Marchand, dans sa causerie, a fait l'histoire de la revue des progrès du club depuis ses débuts. Celui-ci ne comprenait au commencement qu'un petit noyau de membres. Devant le travail efficace accompli par la direction et les autres membres, les citoyens reconnaissent au premier abord que l'organisation était vraiment sérieuse et qu'elle avait l'intention bien arrêtée de poursuivre le but qu'elle s'était imposée. Les enrôlements

LA CHAUSSURE CANADIENNE NE LE CEDE EN RIEN AUX AUTRES

C'est ce que déclare M. Arthur Surveyl dans une intéressante causerie, hier, au congrès des manufacturiers de chaussures. — La production a diminué de 25 p.c. en 1921. — Brillantes perspectives pour 1922. — Une éducation à faire dans le public.

Les membres de l'Association des manufacturiers de Chaussures du Canada, réunis en congrès à l'hôtel Windsor, ont tenu, hier, deuxième séance, hier après-midi, dans la salle du Prince de Galles, sous la présidence de M. Joseph Daoust. M. S. Roy Weaver remplissait les fonctions de secrétaire.

La séance fut particulièrement intéressante par les causeries de M. Arthur Surveyl, sur "Les perspectives industrielles", et de M. F. W. Knowlton, gérant général de la United Shoe Machinery Company of Canada, Limited, sur "Les chaussures fabriquées au Canada". Il devait aussi y avoir une causerie de M. A. Bélanger, principal de l'Ecole Technique de Montréal, sur "L'éducation technique des ouvriers dans la chaussure", mais M. Bélanger se trouvant absent, ce numéro du programme fut forcément remis.

A ce sujet, M. Daoust a annoncé que, par suite de la saison sans cesse grandissante le local de l'Ecole Technique actuel se trouvait nécessairement trop étroit pour y enseigner efficacement l'industrie de la chaussure, mais que l'on étudiait un projet à cet effet qui serait mis à exécution sous peu.

M. Surveyl s'est borné à quelques considérations générales sur le commerce de la chaussure, et ses développements ont été interrompus par la question de la concurrence étrangère, mais que l'on étudiait un projet à cet effet qui serait mis à exécution sous peu.

M. Surveyl a donné ensuite plusieurs statistiques sur la production et les conditions du commerce. C'est un peu vite, dit-il, pour faire connaître les chiffres définitifs de la production en 1921, mais d'après ceux que nous avons pu obtenir jusqu'ici, il est évident que la production a été anormale. Elle a même été très peu considérable puisqu'elle ne s'est élevée qu'à un peu plus de 15,000,000 de paires, soit 25 pour cent de moins que la production ordinaire. Avec une population de huit millions et demi, la production totale devrait être de 19,000,000 de paires.

L'année 1919 est la seule année de la période 1915-1921 où la production ait été normale. Pour cette raison, on peut donc prévoir que la production de cette année sera au moins normale. Le nombre des manufactures a augmenté quelque peu; il y en avait 180 l'an dernier, soit le nombre le plus considérable qui ait été atteint jusqu'ici.

Les principaux centres manufacturiers sont dans l'Ontario et le Québec. Ces deux provinces possèdent 98 pour cent des manufactures et leur production s'élève presque à ce même pourcentage. La fabrication de la chaussure atteint 67 pour cent dans l'Ontario, et 32 pour cent dans le Québec.

En étudiant ces chiffres, continue l'orateur, il faut bien se dire que dans le Québec, Montréal n'est pas le seul grand centre producteur de la chaussure, mais qu'il y a aussi le district de Québec. Dans l'Ontario, les manufactures sont éparpillées un peu partout, mais on les divise généralement en deux districts, Toronto et Kitchener. Il y a cependant plusieurs manufactures importantes en dehors de ces deux districts mentionnés, mais leur production ne représente qu'un faible pourcentage de la production totale. On pourra, dans quelque temps, donner des chiffres plus définitifs sur la production de 1921.

Il déclare en terminant que les perspectives de cette année sont tout à fait rassurantes, que les conditions sont améliorées, et que, grâce à l'expérience des deux années précédentes, on ne pourra que remporter des succès au cours de 1922. D'un

DEPART PROCHAIN DE L'ABBE DELATTRE

M. l'abbé Gustave Delattre, un curé de Lille, très connu et très apprécié en France comme prédicateur et comme homme d'œuvres, qui occupera en 1922, la chaire de Notre-Dame de Montréal, s'embarquera, au Havre, le 11 courant, sur le paquebot "Paris". De New-York, l'éminent prédicateur se dirigera immédiatement vers Montréal. C'est donc dire que le prochain orateur sacré de la station quadragesimale sera ici bien avant l'ouverture du carême et qu'il aura tout le temps nécessaire pour préparer sa prédication.

Nous avons dit, samedi dernier, que le sujet de la prochaine prédication sera "L'Eglise catholique et le monde moderne", sujet bien fait pour maintenir la tradition qui a fait de la chaire de Notre-Dame le centre de l'éloquence sacrée au Canada.

La réputation de l'abbé Delattre permet d'anticiper que l'orateur saura maintenir la belle et honorable lignée des Plessis, des Rozier, des Desgranges, des Poncheville et des Levé.

LES ANCIENS DU MONT- SAINT-LOUIS

Il n'y aura pas de conférence le premier dimanche de février. Comme l'an dernier, elle sera remplacée par une réunion qui aura lieu le 20 du même mois, à 7 h. 30 du soir. Le docteur Léo E. Pariseau exposera sa collection de "Proclamations de guerre" et de médailles, et deux parties de hockey seront jouées par les anciens du 1912 et 1917 contre 1922.

PENSION A LA FAMILLE DES DEUX POMPIERS

Un nouveau règlement municipal demande à réserver pour des fins résidentielles les avenues Lorne, Crescent et Oxford, dans toutes les parties de l'avenue Lorne et des rues Milton et Shuter. Ce règlement prendra six semaines avant d'être adopté, il convient au conseil municipal qu'il le recue lundi dernier.

L'article premier déclare explicitement: les rues et avenues et parties de rues suivantes sont exclusivement réservées pour des fins résidentielles: avenue Lorne, Crescent, dans toutes les parties de l'avenue Lorne et des rues Milton et Shuter, entre la rue Prince-Arthur ouest et la rue Prince-Arthur est; la rue Shuter, entre la rue Sherbrooke ouest et la rue Prince-Arthur ouest. Le comité exécutif a adopté un autre règlement, que M. le directeur des services municipaux a soumis au conseil. M. le conseiller M. Chabrier, M. l'échevin Gabiaud demandait au comité, en séance du conseil municipal, lundi, d'aviser aux moyens d'accorder une pension à la famille du lieutenant Desloges et du pompier Pressau tués dans l'exercice de leurs fonctions il y a une dizaine de jours. Le comité avait déjà songé à adopter le règlement qui accorde ces pensions à la famille des deux valeureux pompiers.

ELECTIONS CHEZ LES ARCHITECTES

A l'assemblée générale annuelle de l'Association des Architectes de la Province de Québec, tenue à Québec, ces jours derniers, les officiers, membres du conseil et délégués à l'Institut Royal d'Architecture du Canada, ont élu pour l'année 1922, savoir: Président, Eugène Payette; premier vice-président, L. A. Agter; deuxième vice-président, Herbert Raine; secrétaire, A. Beaupré; trésorier, Frank R. Foster; conseillers: Ernest Cormier, J. Cecil McDougall, Ramsay Traquair, Willford A. Gagnon, J. P. Ouellet. Délégués: L. R. A. C. Aleide Chausse, Ramsay Traquair, David R. Brown, John S. Archibald, Hugh Vallance, J. P. Ouellet.

M. C. B. REILLY, C.R., AU CLUB DE REFORME

L'hôte d'honneur du Club de Réforme, au déjeuner de samedi prochain, sera M. C. B. Reilly, C.R.

M. Reilly, qui a parlé sur le sujet suivant: "Le règlement de la question irlandaise et certains de ses effets".

Les membres sont cordialement invités à ce déjeuner.

SIX CONFERENCES SUR L'EVOLUTION

La série de conférences sur l'évolution qui sera donnée sous les auspices de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal provoque beaucoup d'intérêt. Ces causeries scientifiques seront données le mardi à partir du 9 février dans l'édifice de la Physique de l'Université McGill. Voici le sujet des conférences: évolution et matière, professeur A. E. Eve; évolution et la terre, doyen F. D. Adams; évolution et la vie, professeur Tait; évolution et la vie végétale, professeur F. E. Lloyd; évolution et la vie animale, professeur A. Willey; évolution et la vie humaine, professeur S. E. Whitnall.

REUNION DE LA LIGUE DES PROPRIETAIRES

La Ligue des Propriétaires tiendra une assemblée, ce soir, à 8 heures, à la Chambre de Commerce, 76, rue Saint-Gabriel.

On discutera en particulier le bill de la Commission Seabird demandant un emprunt, ainsi que le paiement de la taxe d'eau par le propriétaire. Plusieurs questions d'importance seront aussi étudiées.

Tous les propriétaires sont invités à l'assemblée.

Autre côté, les manufacturiers sont en position de fabriquer des chaussures excellentes et en quantité suffisante, et il ne voit pas pourquoi l'on n'aurait pas raison de regarder l'avenir avec confiance.

La séance fut suivie d'un dîner-bouffe qui eut lieu vers 7 heures p.m. et auquel assistaient un grand nombre de membres. Ce dîner fut accompagné de divertissements divers, et tous se sont bien amusés.

Les élections annuelles de l'Association auront lieu aujourd'hui avant la fermeture du congrès.

LE RENOUVELEMENT D'UN EMPRUNT JAMAIS NEGOCIE

Le comité exécutif songe à l'opérer le plus tôt possible. — Prochaine demande de crédits pour mettre en valeur le boulevard St-Joseph. — Assemblée du Conseil, aujourd'hui. — Disparition imminente de la Commission de l'Aqueduc.

Le conseil municipal de Montréal se réunit cet après-midi. Le comité exécutif aura peu de rapports à soumettre à l'assemblée. Il n'aura pas eu le temps de proposer un emprunt de cinq millions que la ville voudrait de négocier en renouvellement de l'emprunt qui n'a pas été, au moins pour une grande partie, émis vers l'année 1915, mais dont le montant a été épuisé. D'autres emprunts de mandement à être renouvelés à New-York à l'automne. Les problèmes financiers ne sont pas épuisés aux nouveaux administrateurs municipaux.

Ces grosses pièces seront soulevées à une assemblée subséquente. Le conseil municipal sera aussi appelé bientôt à sanctionner une demande de crédits considérables pour mettre en valeur les terrains du boulevard St-Joseph. Le directeur des services municipaux attend la semaine prochaine un rapport du service des travaux publics indiquant la nature des travaux et leur coût approximatif. Comme il est connu beaucoup attendent l'achèvement du boulevard St-Joseph et quantité de gens offrent à la ville des prix pour les terrains à bâtir. Mais le comité exécutif, à l'instigation des échevins et en conséquence des actes posés par l'ancienne commission administrative, cherche à prendre le plus d'argent possible de la vente des terrains. On croit impossible de rentrer dans les sommes qu'on exigeait des expropriations d'avant. Mais il semble profitable, avant de les mettre à l'encre, de pratiquer auprès des lots à bâtir du boulevard toutes les améliorations rudimentaires, telles que conduites d'eau, canaux d'égout, pierre à bordure.

Il est entendu que ces travaux, advenant que le conseil adhère à leur entreprise avant l'été, seront placés au compte des propriétaires ou plutôt au compte des acquéreurs des terrains qui possèdent la ville. L'assemblée de cet après-midi, il ne sera pas encore question de ces choses. La dernière réunion du conseil a été ajournée dans la pensée de vider les débats touchant le bill de la ville de Montréal et celui de la Commission métropolitaine. Il semble déjà que des trente-quatre articles inscrits dans le projet d'annonce du bill de Montréal, les échevins ne retiendront que peu de chose, quel que cinq requêtes essentielles, tout de même qu'un désir du comité exécutif lui consentirait à nombre d'amendements secondaires à la charte et tout spécialement aux nouvelles prescriptions de la "cédula b".

Le départ de M. A. E. Doucet, comme directeur du service des travaux publics, aurait fait penser à l'abolition de cette fonction même. De telle sorte que les diverses sections du service décapité relèveraient directement du comité exécutif, par le canal du directeur des services municipaux. La Législature serait priée d'autoriser l'innovation.

Pour le "water board" ou bureau des travaux d'amélioration et d'agrandissement de l'aqueduc, il est voué à disparaître ces jours-ci. Par contre, le comité nommera cette semaine deux avocats qu'il adjointra au contentieux municipal.

LA CARACTERISTIQUE DU PROCHAIN PAPE EST "FOI INTREPIDE"

C'est ce que porte la prophétie apocryphe attribuée à saint Malachie qui prédit la fin du monde au huitième pape à venir encore. — Les différentes caractéristiques de ces futurs chefs de l'Eglise catholique romaine.

1. — Fides intrepida (foi intrepide) pour le pape qui sera choisi au présent concave.
 2. — Pastor angelicus (pasteur angélique).
 3. — Pastor et nauta (pasteur et pilote).
 4. — Flos florum (la fleur des fleurs).
 5. — De medietate lunae (de la moitié de la lune).
 6. — De labore solis (du travail du soleil).
 7. — De gloria olivae (de la gloire de l'olive).
 8. — Dernier pape dont la caractéristique n'est pas mentionnée.
- "In persecutione extremâ Sacrae Ecclesiae, sedebit Petrus Romanus qui propter omnia in multis tribulationibus; quibus transacta civitas septem diebus et octidie tremendus judicabit populum."
- Traduction: "A la fin de la persécution de la Sainte Eglise Romaine, siégera Petrus Romanus qui fera paître les brebis au milieu de grandes tribulations après lesquelles la ville aux sept collines sera détruite et le Juge terrible jugera le monde. La prophétie de saint Malachie se termine avec cette phrase annonciatrice de la fin de l'existence du monde."

UNE ARRESTATION EST IMMINENTE DANS LE MEURTRE DE DELOREME

C'est ce que déclare un personnage important de la Police. — La comptabilité de la succession de Raoul Delorme. — Les détectives à la recherche du testament de la victime.

L'audition des livres de la succession de l'abbé Delorme se continue. Le rapport ne sera pas prêt avant quelques jours. L'audition est faite, comme nous l'avons annoncé hier, par un bureau de Montréal. Ce bureau s'est adjoint deux auditeurs de l'extérieur.

Le plus grand secret règne autour du travail des auditeurs. Cependant, on nous a déclaré que la comptabilité était assez sommaire. Nous avons appris aussi que Raoul Delorme, d'après le testament d'Alfred Delorme, n'avait que la jouissance des revenus des propriétés qui lui avaient léguées son père. A sa mort, ses biens retournaient à ses enfants. C'était une substitution. Son revenu annuel était de \$10,000. Son père étant mort depuis six ans, il est probable que la victime laissait, en mourant, la somme de \$30,000 à \$40,000 en argent de ses propriétés. Ce serait le fruit de ses économies. Comme la victime alliait au collège, il n'est pas probable qu'elle dépensait plus que \$2,000 par année. Il ne semble donc pas exagéré de fixer la somme des ses économies à \$40,000.

Le testament de la victime n'a pas encore été déposé au greffe des Testaments. Le chef Lorrain, de la Sureté provinciale, a écrit au directeur des services au bureau du notaire Bélanger pour s'enquérir du testament de Raoul Delorme. D'après les renseignements que nous avons pu obtenir, le notaire Bélanger aurait répondu au chef Lorrain que le testament n'était pas en sa possession. En certains quartiers, on croit que le document aurait été détruit.

Le chef Lepage a actuellement en sa possession tous les papiers qui ont été trouvés dans la valise de Raoul Delorme. La découverte du testament de la victime semble être un point important de la cause. On croit que le contenu de ce document jetterait de la lumière sur ce mystère.

Le chef Lepage a eu une entrevue avec M. D. A. Lafortune, substitut du procureur-général. Interrogé par notre représentant, M. Lafortune a déclaré que le chef Lepage lui a sou-

mis les éléments de preuve que ses détectives ont ramassés. M. Lafortune nous a aussi déclaré qu'il avait été question d'émettre un mandat d'arrestation.

Ce mandat n'est pas encore émis. Mais des renseignements puisés à bonne source nous permettent de dire qu'une arrestation sera faite d'ici à quelques jours.

Il est probable que l'enquête du coroner sera reprise avant la fin de l'audition des livres. L'activité que manifeste le département du procureur-général semble indiquer qu'un dénouement de quelque sorte se prépare.

LES ELECTIONS DU BOARD OF TRADE

Le président Birks a convoqué hier midi les membres du Board of Trade pour leur annoncer le résultat des élections des conseillers: MM. le major E. G. M. Cape, George S. Cleghorn, A. O. Dawson, Brig.-Général W. O. H. D. H. John Irwin, W. R. McInnes, William McDonald, A. A. McKerrrow, Walter Molson, John C. Newman, Lt.-Col. Robert Starke et Arthur Vaillancourt ont été élus.

Comme le secrétaire, M. Stanley Cook, a lu les noms, les élus ont été applaudis et acclamés. M. Harry Bragg, président des scrutateurs, a déclaré que 1,210 votes avaient été donnés et deux seulement ont été mis de côté. Les scrutateurs étaient MM. C. B. Godwin, J. C. Bissillon, Ernest A. Price et Harry Bragg. L'assemblée n'a duré que dix minutes.

C'est de 3 heures p.m. jusqu'à minuit que se passent tous les grands événements de la vie sociale et politique, et de cette période, le journal du matin est le premier à vous en donner le détail.

LES VOLS ET INCENDIES DANS LA "CITE D'OUTREMONT EN 1921

Le rapport du département de la police et des incendies est présenté à la première séance du conseil municipal d'Outremont, hier soir, après les récentes élections. — Assermentation des conseillers et du maire réélus.

La séance d'hier soir au conseil municipal d'Outremont, la première depuis les récentes élections dans cette municipalité, a été marquée par l'assermentation de ceux qui ont vu leur mandat renouvelé par les contribuables. Ce sont le maire, M. Joseph et Parizeau. La cérémonie s'est faite très simplement, aucun élément nouveau n'entrant dans le conseil. Ce fut une formalité légale qu'on expédia promptement. L'assermentation a été faite par le secrétaire, M. E. T. Sampson, puis l'on prit place autour de la table ronde pour poursuivre le travail retardé quelque peu depuis trois semaines.

Outre son honneur le maire Beauharnois, on remarquait les échevins Cook, Hudson, Messier, Sayer, Parizeau et Rolland et M. Duchastel, ingénieur et gérant de la cité.

La séance, à part la présentation du rapport des opérations du département de la police et des incendies au cours de l'année 1921, n'a été consacrée qu'à des questions de routine, demandes de permis et autres questions.

Le rapport présenté par M. Duchastel sur les activités du département de la police et des incendies est certainement très favorable. Il dénote une année très bien remplie par les policiers-pompiers de la ville voisine, car, comme le dit le rapport, ces hommes sont susceptibles de servir dans les deux fonctions, suivant les besoins. La force policière d'Outremont n'est pas considérable mais elle fait bien face à la situation exceptionnellement satisfaisante de l'heure actuelle. Elle se compose de 23 hommes et quatre officiers.

De 6 heures p.m. à 7 heures a.m., plusieurs constables font la ronde, la continue des rues d'Outremont, la visite nocturne se faisant dans chaque rue. La ville-sœur a eu l'heureuse fortune de ne pas voir son territoire le théâtre de crimes sérieux au cours de l'année. Durant les mois de l'été, la cité maintient trois constables qui font la patrouille en motocyclette. Durant l'été 1921 demeurent ont été confiées à la police par suite du séjour des occupants à la campagne. Ces résidences ont été visitées régulièrement chaque jour et rien d'anormal n'a été signalé, sauf dans une maison où l'on a surpris deux voleurs occupés à forcer un coffre-fort, mais ces deux visiteurs peu désirables ont été capturés et ils purgent actuellement une sentence de deux années de travaux forcés au pénitencier. On a également arrêté deux individus au moment où ils dévalisaient un couple en automobile qu'ils tenaient à la pointe du revolver. L'un d'eux a été condamné à sept années de bagnes avec 14 coups de fouet, l'autre à 2 ans avec cinq coups de fouet.

Vingt-un automobiles volés ont été retrouvés dans les limites d'Outremont et remis à leurs propriétaires. Sous le rapport des automobiles, on constate également que 216 mandats de comparution ont été émis par violation de la loi de la vitesse. Les automobiles retrouvées représentent une valeur de \$38,880; on a volé également pour \$53,000 de marchandises.

Deux cas ont été référés aux assises: il y a eu un cas de suicide et un cas de mort accidentelle.

Quarante-sept animaux ont dû être abattus par suite d'accidents. La brigade a répondu à 72 alarmes, dont 6 pour des incendies avec dommages assez considérables; 14 avec légers dommages; 4 fausses alarmes et le reste des appels pour incendies insignifiants.

Les pertes par l'incendie ont été de \$11,500, soit 82 cents par année par habitant environ. C'est une diminution sur les années précédentes: 1920, \$13,000; 1919, \$23,292.50, l'une des plus désastreuses sous ce rapport.

Le rapport a été adopté et des félicitations adressées aux policiers pour leur travail.

RABELAIS EST UN PRECURSEUR DES PENSEURS DU XVIII SIECLE

M. Henri Chamard, cherchant la pensée moderne chez Rabelais, trouve le rationalisme, le naturalisme et l'optimisme. — Etude de Rabelais dans ses deux tendances, satirique et idéaliste.

"In medio stat veritas." M. Henri Chamard trouve que c'est l'attitude à tenir vis-à-vis Rabelais et son grand ouvrage Gargantua et Pantagruel. Dans le langage courant, on s'exprime facilement un Rabelais gros mangeur, gros buveur, grand rieur, un compagnon avec lequel il faisait bon vivre, qui disait: "mangeons salé, buvons frais". Mais cet aspect, ces langages qu'a provoqués Rabelais n'est pas la véritable, a déclaré M. Henri Chamard, devant un nombreux auditoire réuni, hier soir sous les auspices de l'Université McGill au Royal Victoria Hotel, rue Sherbrooke ouest.

Mais, a dit M. Chamard, s'il faut renoncer à la légende du Rabelais bouffon, on doit se garder de tomber dans l'excès contraire et prendre Rabelais, comme on l'a fait, pour un voyant, pour l'apôtre conscient de la Révolution française. Il faut se tenir à égale distance du Rabelais bouffon et du Rabelais profond, pour avoir une idée juste de Rabelais, l'historien de l'important auteur de Gargantua et Pantagruel. Il faut voir en Rabelais un écrivain qui sans doute, mais sérieux à ses heures, et l'un des plus savants hommes de la Renaissance. Rabelais a aussi réfléchi sur certains problèmes et apporté des solutions. C'est ainsi que M. Chamard, appelé à signaler l'œuvre de la pensée moderne chez Rabelais, trouve ces trois éléments: rationalisme, naturalisme et optimisme, et estimera qu'il est un précurseur des encyclopédistes.

La critique de M. Chamard, professeur en Sorbonne, est faite de finesse et de sympathie. M. René du Ruire l'a congratué hier soir, au nom de la section des langues modernes de l'Université McGill du rôle qu'il a joué au cours de sa carrière, pendant vingt ans, devant l'Alliance Française, en maître de Molière, créateur de la comédie de mœurs.

Avant de rendre compte de la causerie de M. Chamard, il faut jeter ces notes sur Rabelais. Il est né à Chinon en 1494 et mort à Paris vers 1553. Fils d'un apothicaire, il se fit novice, puis moine, mais s'accommodant mal de la vie claustrale, il abandonna le froc pour le monde et fut reçu docteur en 1531. Il fit quatre voyages en Italie, et retour du quatrième, il obtint une prébende, puis la cure de Meudon, en 1551.

On a de lui des éditions de divers traités d'Hippocrate et de Galien. Mais l'ouvrage qui l'a fait célèbre est l'histoire de Gargantua et Pantagruel en cinq livres parus à l'assez longues intervalles (1535, 1545, 1552 et 1564). C'est un vaste roman allégorique et satirique dont on a vu beaucoup de peigne cherché à pénétrer le sens véritable, trouvant François Ier dans Gargantua, Louis XII dans Grandgousier, Henri II dans Pantagruel, et le cardinal de Lorraine dans Panurge.

Mais M. Chamard n'a point montré des préoccupations d'érudit, hier soir. Il a voulu indiquer dans Rabelais la pensée moderne.

Autrefois des humanistes dont il fut des plus grands avec Erasme, Rabelais a écrit en français son grand ouvrage. On remarque chez lui, a dit M. Chamard, deux tendances: l'une satirique, l'autre idéaliste, l'une destructive, l'autre constructive, l'une réaliste qui peint les choses avec des traits précis et parfois cruels, l'autre optimiste qui trace des aspirations vers l'avenir.

Rabelais a exercé sa satire contre tous ceux qui, à ses yeux, empêchaient ou compromettaient le bonheur de la vie terrestre. Il a dit du mal des moines, car il avait gardé un mauvais souvenir de sa vie ascétique; il leur reproche, comme dans les anciens tableaux, leur goinfrerie, leur intempérance, et particulièrement

leur ignorance et leur paresse. Il a dit du mal de la Sorbonne, alors fautive de théologie, parce que son enseignement s'accommodait peu avec le bon sens. Rabelais a même dit, dans la légende du Rabelais, que l'on a vu des attaques contre le pouvoir pontifical et la cour romaine, il a reproché l'éducation scolastique, il a traité les gens de justice en ennemi du peuple, et a décrié ceux qui font la guerre par esprit de conquête, les rois ambitieux, leurs conseillers flatteurs et leurs soudards grossiers.

Mais cela, assure M. Chamard, n'est que la moitié de l'œuvre de Rabelais. Rabelais peignait alors, ce qu'il détestait. Mais il a imaginé un état supérieur à cette réalité, un état qui correspondait à ses aspirations les plus intimes. Et cet idéal, a dit M. Chamard se présente sous trois faces: pédagogique, politique et sociale.

Son programme d'éducation s'inspire des principes de la Renaissance. L'originalité propre en résidant dans le souci de développer le corps à l'égal de l'esprit, à l'encontre des collèges du Moyen-Age où il s'en faisait de peu que le corps ne fut point, et Rabelais prescrit en bon médecin l'observance de l'hygiène; dans le souci d'associer constamment l'éducation à la vie, loin de la considérer comme purement livresque; enfin dans le souci de donner à l'esprit une culture encyclopédique. Ce programme avait pour guider la pédagogie moderne a été modifié par Montaigne et a passé dans l'œuvre de Rousseau.

Rabelais montre qu'il conçoit un état politique supérieur à l'état contemporain quand il oppose la loyauté, la sagesse, la loyauté de Grandgousier et de Gargantua à l'ambition et à l'injustice de Picrochols. Rabelais a détecté aussi bien la guerre et la trouve un mal en la fait dans un but de conquête, mais a souligné quand elle est le moyen unique de défense.

Enfin, M. Chamard trouve dans le mythe de l'abbaye de Thélème un idéal social. Rabelais traduit dans cette allégorie l'idéal de vie polie et libre qu'il oppose à la vie ascétique des moines. Dans l'abbaye, Rabelais n'admettra que des êtres choisis, hommes et femmes, qui vivent d'accord pour le plaisir de se cultiver et de se divertir ensemble. En parlant point d'une chapelle, mais seulement de petits oratoires continus à la chambre de chacun des pensionnaires. Rabelais a conçu l'indivisionisme en religion.

Résumant la pensée moderne qu'il trouve chez Rabelais, M. Henri Chamard énumère l'idéal de raison, d'humanité, de la nature, et le naturalisme, comme Rabelais désire un optimisme fait de mix de joie et de tristesse. M. Chamard déplore que Rabelais soit demeuré pour maintes catégories de lecteurs. Mais, dit-il, il est mauvais, il ne l'est pas tous jours.

PLACEZ VOS ASSURANCES FIDELITES DANS LA COMPAGNIE
UNION ASSURANCE SOCIETY
(LIMITED, LONDON, ENGL.)
FONDÉE EN 1840
HONORABLE J. LABRECQUE
AGENTS GÉNÉRAUX, DÉPT. FRANÇAIS
200, RUE ST-JACQUES, TEL. MAIR 068